

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED NEYMARCK

Un centenaire économique : 1789-1889

Journal de la société statistique de Paris, tome 30 (1889), p. 81-117

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__81_0

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « *Journal de la société statistique de Paris* » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

II.

UN CENTENAIRE ÉCONOMIQUE

1789-1889.

- I. Une prédiction de l'abbé Galiani.
 - II. La France en 1789 ; la misère ; la famine ; les troubles.
 - III. L'administration des finances ; les banquiers ; les notaires, les juges consulaires ; la situation financière ; les emprunts ; les expedients.
 - IV. Les biens du clergé ; la Caisse d'escompte ; les assignats.
 - V. La Bourse en 1789 ; les valeurs qui s'y negociaient ; leurs cours ; les agents de change ; une statue à Louis XVI et à Napoleon III.
 - VI. Statistique comparative ; les escomptes commerciaux ; les valeurs mobilières ; les caisses d'épargne ; les assurances ; les sociétés de secours mutuels ; produits bruts et produits nets du budget ; les contributions directes et indirectes ; le revenu foncier ; les patentes ; les propriétaires fonciers ; la valeur moyenne de l'hectare ; le prix du pain ; les salaires agricoles ; la production de la houille, du fer ; le commerce général ; la répartition du commerce ; le lin, le chanvre, les rouenneries, les toiles, les laines, les meubles et les industries de luxe, en 1789 et de nos jours ; les cinq banquerouts de l'Etat au siècle dernier ; la durée des voyages en diligence et les prix des transports ; le port des lettres ; le coût des carrosses à la course, à l'heure, à la journée ; les gages des domestiques ; les salaires industriels : les dépenses de la guerre ; les spectacles ; les œuvres d'art et les livres ; la population des grandes villes.
 - VII. Résumé général et conclusion Devons-nous regretter le passé ? La France de 1889 est-elle plus riche, plus heureuse aujourd'hui qu'il y a cent ans ?
 - VIII. Pièces annexes :
 - 1^o Liste de 186 villes avec le nombre de leurs habitants en 1789.
 - 2^o Tableau approximatif de l'étendue, de la population, des revenus et des forces militaires de quelques Etats et pays en 1789.
 - 3^o Noms et adresses des banquiers à Paris en 1789.
 - 4^o Noms et adresses des agents de change à Paris en 1789.
 - 5^o Administrateurs de la Compagnie des Indes.
 - 6^o Administrateurs de la Caisse d'escompte.
 - 7^o Juridiction consulaire. — Juges. — Consuls
 - 8^o Députés du commerce.
 - 9^o Le budget de 1789.
 - 10^o Etat comparatif des revenus budgétaires de la France à l'expiration de ses différents régimes politiques de 1789 à 1889.
-

I.

Une prédiction de l'abbé Galiani.

Vers la fin du siècle dernier, l'abbé Galiani esquissait le plan d'un grand ouvrage sur l'Etat qu'aura l'Europe dans cent ans. Cet ouvrage, disait-il, devait comprendre à peu près les chapitres suivants : « Etat de la religion, des prêtres, des moines, du pape, des protestants et des grecs ; Etat de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie, et Etat des sciences, des arts, du commerce, des finances,

de l'économie politique, des systèmes d'administration; de l'Amérique et des Colonies européennes. »

« Voilà, ajoutait l'abbé, un terrible ouvrage dont le résultat est que nous ressemblerons, dans cent ans, beaucoup plus à la Chine que nous ne lui ressemblons à présent. Il y aura deux religions très marquées; celle des grands et des lettrés, et celle du peuple, qui sera divisée en trois ou quatre sectes, et iront bien ensemble. Prêtres et moines seront plus nombreux qu'à présent, médiocrement riches, ignorés et tranquilles. Le pape ne sera plus qu'un illustre évêque et point prince: on aura rogné tout son État petit à petit. Il y aura beaucoup de troupes sur pied et presque point de guerre. Le grand souverain de l'Europe sera le prince de nos Tartares, c'est-à-dire celui qui prendra la Pologne, la Russie et la Prusse et commandera à la Baltique et à la mer Noire, car les peuples du Nord seront toujours moins poltrons que ceux du Midi. Le reste des princes seront maîtrisés par la politique de ce cabinet prédominant.

« L'Angleterre se séparera de l'Europe comme le Japon de la Chine.

« Il y aura despotisme partout... Dans ce temps-là, les sciences à la mode seront les physiques, les chimiques, les alchimiques. On y aura mêlé beaucoup de géométrie... A force de lier les sciences vraies ensemble, on en tirera une fausse qui ne consistera qu'en mots creux ou en axiomes de platiitudes obscurcies par de grands mots. Plus de théologies, plus d'antiquités, plus de langues savantes... Les sottes lois favorables à l'exportation et contraires à l'importation détruiront tout commerce, car lorsque tout le monde veut donner et personne recevoir, il en arrive que personne ne donne ni ne reçoit plus rien. »

En lisant cette prophétie du célèbre auteur des *Dialogues sur le commerce des blés*, ouvrage dans lequel, sous un ton léger, spirituel, sous une forme souple, accessible à tous les esprits, Galiani avait traité la question la plus complexe de son temps et du nôtre, et qui avait prédit à Turgot, dans une lettre adressée à M^{me} Geoffrin, que « *la libre exportation du blé sera ce qui lui cassera le cou* », on peut se demander si, à un siècle de distance, il a été bon prophète; si, sur certains points, les faits ne lui donnent pas raison. Cette lecture m'a donné l'idée de faire l'étude actuelle, en laissant de côté tout ce qui peut toucher à la politique, et en la limitant à quelques points principaux qui peuvent intéresser les économistes et les statisticiens.

Quelle était, en 1789, la situation financière, commerciale et industrielle du pays? Quelles étaient les négociations qui s'effectuaient à la Bourse? Quelles valeurs mobilières en étaient l'objet? Quelle a été, depuis cent ans, la marche suivie par le commerce du pays, par son industrie, par les impôts, les revenus? Quels étaient les prix de quelques marchandises ou objets usuels? Rapprocher ces faits, vieux d'un siècle, de ceux que nous avons sous les yeux; comparer, par des chiffres précis, empruntés à des documents officiels ou à des travaux de savants et d'historiens dignes de foi, le temps passé au temps présent: tel est l'objet de cette étude. Au moment où la France célébrera bientôt le centenaire politique de 1789, il n'est pas inutile, au point de vue économique, financier, commercial et industriel, de montrer ce que notre pays a fait depuis cette époque, ce qu'il était alors, ce qu'il est aujourd'hui.

II.

La France en 1789. — La misère. — La famine. — Les troubles.

Dans le triste et éloquent tableau que Taine a présenté de la situation de la France en 1789, il faut retenir quelques faits économiques et quelques chiffres utiles pour la statistique.

Avec l'année 1789 commence l'anarchie. La première cause fut la disette. La récolte de 1788, année très sèche, avait été mauvaise. A la veille de la moisson, raconte Marmontel, une grêle effroyable s'abattit autour de Paris, depuis la Normandie jusqu'à la Champagne, dévasta soixante lieues du pays et fit un dégât de 100 millions. L'hiver fut le plus dur qu'on eût vu depuis 1709. Fin décembre, la Seine gela de Paris au Havre ; le thermomètre tomba à $18 \frac{3}{4}$ au-dessous de zéro. En Provence, le tiers des oliviers mourut ; dans le Nivernais et les Cévennes, les châtaigniers avaient péri. La misère est partout : on n'entend parler que de la cherté du pain et de la détresse du peuple. A Troyes, le pain coûte 4 sols la livre ; les artisans affluent aux ateliers et chantiers où ils ne gagnent que 12 sols par jour.

En pleine paix, Paris semble une ville affamée, et, dit Taine, « la disette ne sera pas plus grande, ni la nourriture pire en décembre 1870 qu'en juillet 1789 ».

La deuxième cause fut le redoublement et le relâchement des pouvoirs administratifs. Des troubles éclatent sur tous les points du territoire. Dans les quatre mois qui précèdent la prise de la Bastille, on peut en compter plus de 300. Il y en a, de mois en mois, de semaine en semaine, en Poitou, Bretagne, Touraine, Orléanais, Normandie, Ile-de-France, Picardie, Champagne, Alsace, Bourgogne, Nivernais, Auvergne, Languedoc, Provence. On pille les greniers, on éventre les sacs à coups de ciseaux. Chaque semaine, le jour de marché, en apprenant que la miche de pain est augmentée de trois sous, de quatre sous, de sept sous, « les femmes crient et s'indignent ». Dans le Languedoc, les paysans parcourent la ville en menaçant de tout mettre à feu et à sang si on ne leur donne du blé et de l'argent ; ils vont chercher du grain chez les particuliers, se le partagent à prix réduit, « avec promesse de le payer à la récolte prochaine » ; ils forcent les Consuls à mettre le pain à 2 sous la livre et à augmenter de 4 sous la journée de travail. Les autorités, consuls, échevins, maires céderont au peuple.

A Amiens, ils prennent le blé des Jacobins et le vendent à un tiers au-dessous de sa valeur.

A Nantes, ils en fixent le prix à 1 sou par livre. Partout les intendants et les subdélégués appellent à l'aide.

Contrebandiers, faux-sauniers, braconniers, vagabonds, mendians, repris de justice sont autant de recrues pour les attroupements, et « dans l'émeute, à côté de l'émeute, chacun emplit son sac ». Au mois de février 1789, Necker avoue « qu'il n'y a plus d'obéissance nulle part et qu'on n'est même pas sûr des troupes ». A la fin de 1789, « le Roussillon refuse des secours au Languedoc. Le haut Languedoc au reste de la province, la Bourgogne au Lyonnais ; le Dauphiné se cerne ; une partie de la Normandie retient les blés achetés pour Paris (1). »

(1) Buchez et Roux, III, 240 (*Mémoires des ministres*, 28 octobre 1789).

Des pamphlets, des écrits de toute sorte excitent les cerveaux. « On nous dit de nous assebler, de voter, de nommer des gens qui feront nos affaires : faisons-les nous-mêmes ; assez de bavardages et de simagrées : le pain à 2 sous, et allons chercher le pain où il y en a. » Ainsi raisonnent les paysans. Dans le Nivernais, le Bourbonnais, la Nièvre, la Touraine, les réunions électorales sont le « boute-feu des insurrections (1) ». A Saint-Sauge, avant tout travail, l'assemblée provisoire oblige les officiers municipaux, sous peine d'être décollés, « à taxer le blé ».

III.

L'administration des finances. — Les banquiers. — Les notaires. — Les juges consulaires. — La situation financière. — Les emprunts. — Les expédients.

La troisième cause de l'anarchie fut la situation financière. Necker, rappelé au ministère des finances le 26 août 1788, était en 1789 premier ministre des finances. Il avait pour contrôleur général M. Lambert, qui lui-même devait succéder à Necker, le 4 septembre 1790, et occuper sa place pendant quelques semaines. Quatre conseillers d'État et quatre maîtres des requêtes, faisant les fonctions de rapporteurs au Conseil, componaient le Comité contentieux des finances. L'intendant du Trésor royal était M. Dufresne, conseiller d'État, assisté de M. de la Fontaud, premier commis des finances. Cinq administrateurs des finances se partageaient les différents services.

M. Duruey était chargé de la Recette et des Caisses ; M. Lavalettes de Langes s'occupait des dépenses, des pensions, des amortissements, des monnaies.

M. Fontaine de Biré était chargé des dépenses du département de la Guerre ;

M. Boutin, des dépenses du département de la Marine ;

M. Roudon, des dépenses de la Maison du Roi, de celle de la Reine, des dépenses du bâtiment, des Ponts-et-Chaussées, et des dépenses diverses.

Il y avait six receveurs généraux des finances des pays d'États ; cinquante-cinq receveurs généraux des finances dans diverses villes de province et à Paris. Il y avait aussi, à Paris, un caissier, pour le roi, des recettes générales des finances ; cinquante-cinq fermiers généraux ; quatre fermiers généraux honoraires ; vingt-neuf régisseurs généraux ; trente-quatre administrateurs généraux des domaines ; cent douze payeurs de rentes et contrôleurs ; neuf payeurs et contrôleurs des rentes de l'Hôtel de Ville assignées sur le clergé.

On comptait, à Paris, cent douze notaires ; cinquante banquiers ; soixante agents de change. La Compagnie des Indes était administrée par huit personnes ; la Caisse d'escompte avait treize administrateurs et un directeur et caissier général.

La juridiction consulaire comprenait un juge : sire Robert Estienne, ancien consul du corps de la librairie et imprimerie ; quatre consuls des corps des marchands de vins, de la draperie-mercerie, des orfèvres, tireurs, batteurs d'or, de la pelleterie, bonneterie, chapellerie. Neuf agréés étaient autorisés par MM. les consuls à porter la parole à l'audience.

Le siège de la juridiction consulaire était situé Cloître et derrière Saint-Merry.

(1) Taine, *les Origines de la Révolution*, t. I, p. 322.

Les audiences se tenaient les lundi, mercredi et vendredi. L'élection des juges et consuls se faisait tous les ans. Le juge était choisi dans le collège des anciens consuls. Il y avait enfin quatorze députés du commerce qui représentaient Paris, Bordeaux, la Martinique, Saint-Lô, Nantes, Marseille, Languedoc, Rouen, Lyon, La Rochelle, l'landre, Hainaut et Cambrésis, Mayence, Saint-Dominique et les îles-sous-le-Vent, la Guadeloupe ; les députés s'assemblaient le mardi et le vendredi matin, chez M. Abeille, secrétaire du bureau du Commerce, rue de La Feuillade.

Quelle était la situation financière de la France en 1789 ?

La voici, d'après le tableau qu'en dressa Necker, le 5 mai 1789, à l'Assemblée nationale. Les recettes fixes étaient évaluées à 475,294,288 livres ; les dépenses à 531,444,000 livres ; le déficit était de 56,150,000 livres.

Le 30 avril 1789, au soir, il y avait 58,589,079 livres dans les Caisses du Trésor, et il lui était dû environ 80 millions sur la taille, les vingtièmes et la capitulation ; mais on avait consommé 90 millions d'anticipations sur 1790 et 172 millions sur les 8 derniers mois de 1789.

Du 1^{er} mai 1789 au 1^{er} mai 1790, la ferme générale, au lieu de 150 millions, n'en produit que 127 ; les aides et droits réunis, au lieu de 50 millions, n'en rendent que 31. Les recettes générales : taille, accessoires de la taille, capitulation, vingtièmes, au lieu de 161 millions, n'en rapportent que 28 ; dans les pays d'États, au lieu de 28 millions, le Trésor en touche 6.

Dans le discours qu'il prononçait, le 7 août 1789, à l'Assemblée nationale, Necker disait qu'à son entrée dans le ministère, au mois d'août précédent, il n'y avait que 400,000 fr. en écus ou billets de la Caisse d'escompte au Trésor royal (1).

Necker demandait un emprunt de 30 millions avec lesquels il croyait possible de pourvoir aux besoins indispensables. La proposition fut renvoyée au Comité des finances, qui fit un rapport favorable, et après une discussion à laquelle prirent part Barnave, qui ne croyait pas à l'urgence des besoins et voulait qu'on recherchât d'autres ressources qu'un emprunt ; M. Douché, qui demandait qu'on n'admit point les billets au porteur, « trop favorables à l'agiotage » ; et traitait les prêteurs de « vampires ardents qui sucent le sang des peuples » ; Barrère, qui voulait qu'on soumit les rentes à des « retenues », afin que les citoyens les plus riches contribuassent aux charges publiques ; Mirabeau, qui, protestant contre ces paroles, se réservait de démontrer « qu'on ne peut, sans attenter à la foi des engagements, lever le plus léger tribut sur les rentes anciennes, ni en imposer de nouvelles, sans rehausser les intérêts et commettre une grande faute publique » ; M. de la Coste, qui voulait que l'État s'appropriât les biens ecclésiastiques, l'Assemblée nationale décrêta un emprunt de 30 millions, à 4 1/2, sans aucune retenue, les intérêts payables tous les six mois. Aucune souscription ne pouvait être au-dessous de mille livres.

Ne semble-t-il pas que ces discussions, vieilles de cent ans, soient encore actuelles ? De nos jours, n'entendons-nous pas traiter les capitalistes et les rentiers de « ploutocrates » ? Ne propose-t-on pas d'imposer les rentes et les rentiers ? Et n'existe-t-il pas, heureusement, des hommes politiques courageux qui, à l'exemple

(1) En 1871, au lendemain de la Commune, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, fut appeler le directeur du mouvement des fonds et lui demanda quelles étaient les disponibilités du Trésor : elles étaient au juste de 500,000 fr.

de Mirabeau, estiment que frapper les rentes anciennes ou nouvelles, c'est attenter à la foi des engagements et commettre une grande faute politique ?

L'emprunt de 30 millions échoua. Necker expliqua les causes de cet échec, dû surtout aux discussions dont nous avons indiqué les points principaux. « *Demi pour cent, dît-il, retranché sur l'intérêt, semble peu de chose abstrairement, mais dans les affaires de finance et dans beaucoup d'autres, toutes les fois que l'on passe la dernière ligne, on change, on altère tout.* » C'est une réflexion qui sera toujours vraie et que les faits confirmeront sans cesse. Necker expliquait encore qu'on avait eu tort de ne pas indiquer le terme du remboursement ; de ne pas avoir nettement affirmé que l'État maintenait sa protection à ses anciens engagements. Il proposa un nouvel emprunt de 80 millions, à 5 p. 100, remboursable en 10 ans, à raison d'un dixième par année ; il renouvelait l'engagement de mettre la dette publique sous « la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française » ; il disait qu'il fallait faire l'examen et le choix le plus diligent des moyens propres à mettre l'équilibre entre les revenus et les besoins de l'État ; rétablir et maintenir l'ordre public ; s'occuper de l'établissement d'une Banque nationale ; arrêter le déprérissement des revenus publics. Il proposait, notamment, de réduire à 6 sols le prix de la livre de sel dans tous les greniers de gabelle où il se distribuait à un plus haut prix, pensant que la diminution que cette détaxe produirait serait atténuée par l'accroissement de la consommation, par la diminution de la contrebande, par celle des frais de gardes, etc.

L'Assemblée nationale vota la proposition de Necker ; elle déclara l'emprunt de 30 millions fermé et décida un emprunt de 80 millions, moitié en argent, moitié en effets publics, à 5 p. 100 ; elle renouvela et confirma les arrêts des 17 mai et 13 juillet par lesquels elle avait mis les créanciers de l'État sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française, et déclara que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, il ne pourra être fait aucune nouvelle retenue ni réduction quelconque sur aucune des parties de la dette publique.

L'emprunt fut ouvert le 29 août : il échoua. On recueillit à peine 23 millions. Le temps était venu d'unir aux conceptions d'une réforme générale, le soin des expédiants pour faire vivre l'État. L'Assemblée nationale prit la résolution de consacrer aux finances deux séances par semaine. Peu de temps après, on décréta un subside extraordinaire du quart du revenu pour l'année 1790 ; on fit appel ensuite aux dons patriotiques. Un livre curieux, les *Étrennes financières de 1790*, a publié une liste des généreux donateurs. On y trouve les noms de magistrats, d'officiers, de soldats, de députés ; des femmes donnent des bijoux ; l'une donne un collier de cinquante chatons en brillants et un chiffre composé de dix-huit brillants ; deux demoiselles anonymes offrent une paire de bracelets en or, un cœur, entouré de petits brillants avec son nœud, une bague composée de petits rubis, entourée de perles, avec une émeraude au milieu, et un louis d'or ; Tresnel, « Juif de nation », donne 2,400 livres ; un curé offre 200 livres, plus une année de sa « portion congrue » ; un autre offre dix couverts en argent ; un écolier anonyme, de 13 ans, donne plusieurs médailles !

« Hélas ! » disent les *Étrennes financières*, « nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que, sur une population de 15 millions d'individus, notre tableau, qui est exact, ne contient pas cent cinquante articles ! »

IV.

Les biens du clergé. — La Caisse d'escompte. — Les assignats.

Les expédients continuent.

Lorsque les finances ou le crédit d'un État sont en péril, il ne manque pas de docteurs qui recommandent telle ou telle médecine pour guérir les peuples comme les individus.

Nous l'avons bien vu en 1871 et 1872. Nous avons conservé une collection curieuse d'écrits, de brochures, de livres, de combinaisons qui indiquaient le meilleur moyen de trouver les cinq milliards de la rançon, d'amortir la dette, de la rembourser.

En 1789, quand le Trésor était aux abois, les livres, brochures et projets financiers et économiques ne manquaient pas non plus. Voici quelques titres de ces ouvrages, curieux à relire aujourd'hui :

Projet pour libérer l'État sans emprunt, sans innovations, et en soulageant les peuples, par M. de V... (L. H. Duchesne), Paris, 1789, in-8°.

Doléances sur les surcharges que les gens du peuple supportent en toute espèce d'impôts, etc., par Gaultier de Biouzat, 1789, in-8°.

Projet d'imposition juste et facile, propre à suppléer au déficit qu'occasionnerait, dans les revenus du roi, la suppression des gabelles intérieures, des gabelles du tabac, par Duchesne, 1789, in-8°.

Taxe personnelle et unique et suppression générale de tous les impôts, par le chevalier Muguet de Champolier, 1789, in-8°.

La banqueroute impossible, chez M^{me} Vaufleury, in-8°.

La France sauvée ou moyen : 1^o de soulager sur-le-champ le peuple ; 2^o d'assurer au Trésor royal un revenu de plus de 600 millions sans grever personne ; 3^o de rétablir le Crédit national ; 4^o de rendre à la France les riches citoyens qui en sortent journellement et le numéraire qu'ils emportent avec eux ; avec deux remarques sur le déficit et la dette nationale (chez Cailleau, rue Galande).

Et, enfin, une brochure, moitié politique, moitié financière, et dont le titre est assez piquant : *Sauvez-nous ou sauvez-vous* (Adresse à MM. les Députés à l'Assemblée nationale, in-8° de 40 pages).

Cette petite brochure des révisionnistes, nos pères de 1789, peu respectueuse pour les pouvoirs publics, fit, dit-on, une grande sensation.

Mais les projets qui étaient le plus goûtsés étaient ceux qui conseillaient de s'emparer des biens du clergé.

Dans presque tous les cahiers du Tiers-État il avait été demandé que la nation se saisît d'une part au moins des biens de l'Église, et cette demande était écrite aussi dans plusieurs cahiers de la noblesse.

Dupont de Nemours proposa l'aliénation de ces biens. Le 10 octobre, Talleyrand, alors évêque d'Autun, montra les avantages que la nation avait à attendre de la vente des biens du clergé. Il prouva que, le clergé doté honorablement, il resterait de quoi éteindre 50 millions de rentes viagères avec 60 millions de rentes perpétuelles, combler le déficit, abolir entièrement la gabelle, supprimer la vénalité des charges et créer un fonds d'amortissement. Le 2 novembre, il fut décreté que tous les biens ecclésiastiques étaient mis à la disposition de la nation, à la charge de pour-

voir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces.

On a présenté diverses évaluations de la masse de ces biens.

On estimait que le clergé possédait, en terres et en maisons, au moins 125 millions de rentes. Ses propriétés seigneuriales étaient au nombre de 9,000; ses terres, au nombre de 252,000. Treilhard a estimé que l'ensemble de ces biens valait 4 milliards en capital.

Necker exposa, le 14 novembre, qu'il avait besoin de 170 millions: 90 millions pour 1789 et 80 millions pour 1790. Il proposa à la Caisse d'escompte de la convertir en Banque nationale privilégiée, qui émettrait 240 millions en billets garantis par l'État et lui prêterait, à 4 p. 100, l'argent nécessaire contre des prescriptions sur la caisse où devaient être versés les fonds de la contribution du clergé et des ventes de biens ecclésiastiques. Malgré l'opposition de Mirabeau, « qui ne voulait pas asseoir le crédit de l'État sur celui d'une Caisse d'escompte qui avait eu déjà besoin de recevoir quatre fois l'autorisation de suspendre ses paiements », et qui s'opposait à la création d'un privilège, au moment où on voulait les abolir tous, Necker, soutenu par Dupont de Nemours, fit voter que la Caisse d'escompte, avec 70 millions qu'elle avait déjà prêtés à l'État, ajouterait un prêt nouveau de 80 millions, en échange de 170 millions d'assignats sur la Caisse dite de l'extraordinaire. De plus, l'Assemblée votait la mise en vente de 400 millions des biens du domaine royal et du clergé.

On voit apparaître, pour la première fois, le mot: *assignats*. Il n'est pas inutile de rappeler le texte de l'article 12 de cette loi du 19 décembre 1789 :

« Il sera créé, sur la Caisse de l'extraordinaire, des assignats de 10,000 livres chacun, portant intérêt à 1 p. 100, jusqu'à concurrence de la valeur desdits biens à vendre; lesquels assignats seront admis de préférence dans l'achat desdits biens. Il sera éteint desdits assignats, soit par les rentrées de la contribution publique, et par toutes les autres recettes extraordinaires qui pourraient avoir lieu, 100 millions en 1791, 100 millions en 1792, 80 millions en 1793, et le surplus en 1795. Lesdits assignats pourront être échangés contre toute espèce de titres de créances sur l'État ou de dettes exigibles, arriérées ou suspendues, portant intérêt. »

Les 400 millions d'assignats furent bientôt épuisés. Dès le mois de septembre 1790, le Trésor fut de nouveau aux abois. En août 1791, il avait été émis 4,416 millions d'assignats sur lesquels 840 millions avaient été retirés de la circulation et brûlés. Au commencement de 1794, la somme totale émise s'élevait à près de 8 milliards dont il convient de déduire 2,464 millions rentrés ou annulés. Sous le Directoire, en 4 mois, du 5 brumaire au 30 pluviôse an XII, il fut créé plus de 20 milliards de nouveaux assignats. En nivôse 1795, l'émission atteignait 30 milliards et, le 19 février 1796, la somme fantastique de 45 milliards 581 millions (1). La loi du 5 mai 1797 prononça l'annulation définitive des assignats qui n'avaient pas été présentés à l'échange; leur règne avait duré du 19 décembre 1789 au 21 mai 1797.

La dépréciation des assignats avait commencé avec les premières émissions. Elle était de 10 p. 100 au commencement de 1791. En janvier, février, mars 1792, ils

(1) Ramel, *Des Finances de la République française en l'an IX*.

perdent 34, 40 et 47 p. 100. En janvier, février, mars 1793, 45 et 50 p. 100; en mai, juin et juillet 1793, 54, 60, 67 p. 100. Fin 1794, ils perdent 78 p. 100.

Le louis d'or de 24 livres ou francs valait 3,575 fr. en assignats le 1^{er} décembre 1795, un mois après, le 1^{er} janvier, 4,585 fr. et 7,200 fr. le 1^{er} mars.

Aux assignats succédèrent les *mandats territoriaux*, nouveau papier avec lequel on pouvait se faire délivrer, sans enchère, une certaine quantité de biens nationaux. Ce papier ne trouva pas plus de crédit que le premier. Environ 2,400 millions de *mandats territoriaux* étaient hypothéqués sur 3,787 millions de propriétés. Le 4 février 1797, on vit dans certaines localités le prix de 100 livres de mandats tomber à 2 liards.

On croit rêver quand on pense qu'il a été émis plus de 45 milliards d'assignats. Quand on en brisa la planche, le louis valait plus de 7,000 livres en assignats. Après avoir reçu des assignats au pair, sous peine de mort, il fallait plus tard payer avec ce papier 400 livres la livre de sucre, 230 livres la livre de savon, 140 livres la livre de chandelle, et tous les objets de consommation dans les mêmes proportions (1). Ce n'est pas tout. Un des plus grands maux produits par les assignats fut le remboursement en papier des dettes contractées en argent. Des débiteurs furent assez peu délicats pour rendre, avec 10,000 livres d'assignats qui ne valaient pas 500 livres, la même somme qu'on leur avait prêtée en argent. L'État avait lui-même donné le premier l'exemple de cette profonde immoralité; la loi générale sur les finances de 1799, qui ordonnait que toute rente perpétuelle ou viagère, ainsi que toutes les autres dettes de l'État, anciennes ou nouvelles, liquidées ou à liquider, seraient remboursées, deux tiers en bons au porteur libellés « *Dette publique mobilière* » et qui, le jour même de leur émission, perdaient 70 à 80 p. 100, et le troisième tiers serait inscrit sur le grand-livre, donnait cet autre exemple non moins scandaleux et déplorable. Ce troisième tiers, « *tiers consolidé* », est devenu depuis l'origine de la dette publique actuelle.

Tableau de la dépréciation des assignats à Paris.

Pour 100 livres en assignats :

| | | |
|------|-----------------|------------|
| 1789 | Novembre . . . | 95 livres. |
| 1790 | Janvier | 96 — |
| — | Juillet | 95 — |
| 1791 | Janvier | 91 — |
| — | Juillet | 87 — |
| 1792 | Janvier | 92 — |
| — | Juillet | 61 — |
| 1793 | Janvier | 51 — |
| — | Juillet | 23 — |
| 1794 | Janvier | 40 — |
| — | Juillet | 34 — |
| 1796 | Janvier | 18 — |
| — | Juillet | néant. |

Pour 24 livres en numéraire :

| | | |
|------|---------------------------------|-------------|
| 1795 | 1 ^{er} avril | 238 livres. |
| — | 1 ^{er} mai | 299 — |
| — | 1 ^{er} juin | 439 — |
| — | 1 ^{er} juillet | 808 — |
| — | 1 ^{er} août | 807 — |
| — | 1 ^{er} septembre . . . | 1,101 — |
| — | 1 ^{er} octobre . . . | 1,205 — |
| — | 1 ^{er} novembre . . . | 2,588 — |
| — | 1 ^{er} décembre . . . | 3,575 — |
| 1796 | 1 ^{er} janvier . . . | 4,658 — |
| — | 1 ^{er} février . . . | 5,337 — |
| — | 7 mars | 7,200 — |

(1) Le 11 avril 1793 avait été rendu un décret qui punissait de six ans de fers quiconque vendrait du numéraire contre des assignats, et quiconque stipulerait pour les marchandises des prix différents, selon que le paiement se ferait en numéraire ou en papier. Ces mesures comminatoires n'arrêtèrent pas la dépréciation de cette valeur.

V.

La Bourse en 1789. — Les valeurs qui s'y négociaient ; leurs cours. — Les agents de change.
Une statue à Louis XVI et à Napoléon III.

Au milieu de ces événements, de cette agitation, de cette fièvre, qu'était-ce que la Bourse il y a cent ans ? Où se tenait-elle ? Combien de valeurs s'y négociait-il ? Quel était le nombre des agents chargés des négociations ? Ces souvenirs historiques ne sont peut-être pas sans intérêt. Jusqu'en 1724, la Bourse se tenait sur la petite place du Change, située dans la grande cour du Palais de Justice, au-dessous de la galerie Dauphine, du côté de la Conciergerie. Puis elle s'installa à l'hôtel de Nevers. Elle émigra ensuite dans un couvent, dans une église, au Palais Royal, et avant d'être fixée dans le monument actuel inauguré le 6 novembre 1826, elle se tenait dans un hangar situé entre les rues Feydeau et Notre-Dame-des-Victoires. C'est là que la Coulisse a puisé son nom ; spéculateurs et courtiers marrons se tenaient dans une coulisse qui aboutissait à la salle des agents ; c'est là qu'ils faisaient des affaires entre eux, basées sur les cours du Parquet qu'ils étaient à même d'entendre.

Il y avait, en 1789, huit valeurs subdivisées en coupures diverses, cotées à la Bourse, et soixante agents de change pour les négocier. Que les temps sont changés ! Nous avons aujourd'hui 800 valeurs cotées à la Bourse de Paris ; les opérations annuelles des agents de change de la Bourse de Paris dépassent 30 milliards ; et nous avons toujours le même nombre d'agents, 60, qui, bon an mal an, pour rémunérer un capital d'environ 150 millions, valeur de leurs charges, perçoivent une vingtaine de millions au moins de courtages.

Comparer le mouvement des affaires de Bourse et de crédit traitées par les 60 agents de change de l'année 1789, aux affaires au comptant et à terme, fermes et à primes, négociées aujourd'hui par les 60 agents de change de l'année 1889, serait chose difficile, mais cependant bien tentante pour les amateurs de statistique graphique. On pouvait faire quelques millions d'affaires de Bourse en 1789. Comparer les millions de 1789 au 30 milliards de nos jours, c'est exactement comme si je dressais une échelle de plusieurs centimètres à côté d'une tour Eiffel de valeurs mobilières haute de 300 mètres.

Que pouvaient représenter comme capital nominal les huit valeurs cotées en 1789 ? A peu près deux ou trois cents millions.

Que représentaient, en capital nominal, non pas les valeurs mobilières cotées à la Bourse de Paris, mais seulement celles qui appartenaient aux Français en 1889 ? Environ 80 milliards. Quel splendide graphique il serait possible de faire ! Ce ne serait plus, cette fois, une tour Eiffel de valeurs mobilières qu'il faudrait élever, mais bien plusieurs tours qu'il conviendrait de superposer les unes aux autres.

Les valeurs qui se négociaient à la Bourse le 1^{er} janvier 1789 étaient les suivantes :

Actions des Indes de 2,500 livres ; Portions d'actions de 1,600 livres ; emprunt d'octobre de 500 livres ; billets de la loterie de 1780 à 1,200 livres ; billets prime de 1788 et de 1789 ; loterie d'avril 1783 à 600 livres le billet ; loterie d'octobre 1783 à 2,400 livres le billet ; quittance de l'emprunt de 1782 ; emprunt de 125 millions ; emprunt de 80 millions ; billet et bulletin de cet emprunt ; billet sans bulletin ; bulletin seul ; reconnaissance du bulletin ; emprunt du domaine de la Ville de Paris ;

séries non sorties; emprunt de novembre 1787; chances de billets; viager provenant des chances; actions de la Caisse d'escompte; quittances en échange des actions des Eaux. Enfin, les cours des changes d'Amsterdam, Hambourg, Madrid, Cadix, Gênes et Londres.

En réalité, les titres de négociation courante, pour employer l'expression usitée de nos jours, étaient les actions des Indes, les titres des emprunts de 125 et 80 millions; les billets de la loterie royale; les actions de la Caisse d'escompte; les quittances en échange des actions des Eaux; les chances des billets de loterie: soit, en somme, sept à huit valeurs subdivisées en coupures de diverses dénominations.

C'était surtout sur les actions des Indes et celles de la Caisse d'escompte que se concentraient toutes les affaires. Les billets de la loterie jouissaient d'une grande faveur; les titres de rentes ne donnaient lieu qu'à de rares négociations. L'énumération de toutes ces valeurs tient quelques lignes du *Journal de Paris*; c'était la cote de la Bourse d'alors, et il est intéressant de voir à quels prix ces principales valeurs se sont négociées pendant l'année 1789.

Les actions des Indes valaient 1,815 livres le 31 décembre 1788; 1,840 et 1,837 le 1^{er} avril 1789; 1,762 et 1,765, le 1^{er} juillet; 1,840 et 1,845 le 1^{er} octobre; 1,840 le 31 décembre 1789.

Les actions de la Caisse d'escompte cotaient 15 cours le 31 décembre 1788: 4,190, 95, 200, 5, 10, 5, 4,200, 198, 95, 92, 90, 85, 75, 80. Le 1^{er} avril 4,148 et 4,155; le 1^{er} juillet 4,265 et 4,278; le 1^{er} octobre 3,650 et 3,695; le 31 décembre 1789, 14 cours sont mentionnés dans le bulletin du *Journal de Paris*: les actions débutent à 3,670 et clôturent à 3,740.

Elles avaient baissé pendant l'année de 440 livres, tandis que les actions des Indes avaient haussé de 35 livres.

Les appels réitérés du Trésor à la Caisse d'escompte engageaient déjà quelques porteurs de titres à vendre; ils faisaient un arbitrage, pour employer encore le mot en usage aujourd'hui, en faveur des actions des Indes. La Compagnie paraissait être en bonne situation, et en même temps que l'on voit ses actions hauser, on lit, dans les feuilles de l'époque, des mises en vente de produits divers qu'elle a importés en France.

Pendant cette même année 1789, les titres de rente de l'emprunt de novembre 1787 étaient les seuls qui donnaient lieu à d'actives négociations. On ne compte pas moins de 21 cours le 31 décembre 1788. A cette date, les titres valaient 736 livres au plus haut et 726 livres au plus bas. Le 1^{er} avril 1788 nous les trouvons à 770 et 767; le 1^{er} juillet à 827 et 829; le 1^{er} octobre à 816 et 830; le 31 décembre 1789 cette rente clôture à 780 après 787.

Ces nombreuses fluctuations qui se produisent de nos jours sur grand nombre de valeurs et auxquelles nous sommes fort habitués, devaient en 1789, tout comme de nos jours aussi, causer des ruines non moins nombreuses. Les journaux de l'époque racontent qu'un agent de change « qui avait le plus gagné à l'agiotage » fit banqueroute de 5 millions. On se croirait, en vérité, au mois de décembre 1888. Nous venons d'assister à une semblable faillite. « Cet agent de change ne jouit pas moins, ajoutent les *Étrennes financières* auxquelles nous empruntons ces renseignements, du revenu d'une terre de 37,000 livres de rente, qu'il a achetée sous le nom de sa femme, moyennant quoi ses créanciers n'y peuvent pas toucher. »

Presque en même temps, une banque dirigée par un sieur Pinet fit un *krach* de

53 millions. Il empruntait de l'argent à 60 p. 100 et « faisait accroire qu'il y gagnait encore beaucoup. A peine s'il se mêlait des affaires de Bourse; ses spéculations portaient sur les loteries. »

Néanmoins, pendant cette année 1789 si tourmentée, si agitée, la Bourse en somme est en hausse; elle ne craint rien; le pays crie misère; les emprunts publics échouent; on fait appel à des souscriptions volontaires et à toutes espèces d'expédiants; la rente monte, tant il est vrai, à toutes les époques, que les capitalistes et les rentiers ne prennent peur d'un fait et d'un événement quelconque, et ne réalisent que quand ce fait est accompli. Ils s'effraient toujours trop tard et ont trop souvent confiance trop tôt. Les rentiers de 1789 sont bien de la même famille que celle des rentiers du siècle actuel.

Voici, par exemple, un fait considérable, la prise de la Bastille: il peut sembler, aujourd'hui, que cet événement ait dû exercer une grande influence sur les cours de la Bourse. Les coups les plus terribles étaient portés à la royauté; la souveraineté populaire s'affirmait et montrait sa force et ses volontés. Quelle a été l'attitude du marché dans les jours qui ont précédé et suivi le 14 juillet 1789? Voici, à un mois de distance et à des dates intermédiaires, les cours extrêmes inscrits sur les actions des Indes, celles de la Caisse d'escompte et les titres de l'emprunt de novembre 1787:

| | 9 juillet 1789 | 21 juillet 1789. | 30 juillet 1789 | 10 août 1789 |
|-----------------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|
| Actions des Indes . . | 1,775 | 1,800 | 1,825-1,830 | 1,795 |
| Caisse d'escompte . . | 4,160-85-70 | 4,130-4,145 | 4,140-4,115 | 4,055-4,020 |
| Emprunt 1787. . . . | 835-842 | 858-870 | 868-872 | 862-858 |

Les actions de la Caisse d'escompte ont baissé à partir du mois d'août; mais après le 14 juillet elles se négocient presque aux mêmes prix qu'auparavant; quant aux actions des Indes et aux titres de l'emprunt 1787, ils sont plus hauts en août qu'en juillet.

Pendant cette même année 1789, les cours des changes d'Amsterdam avaient baissé de 55 1/2, à 53 1/2; ceux de Hambourg avaient haussé de 191 1/2, à 195 1/2; le Londres avait baissé de 29 1/16, à 27 7/8; le Madrid avait haussé de 14 liv. à 15 liv.

On voit, par tous les chiffres qui résultent des documents de l'époque, que l'année 1789 n'a pas effrayé les rentiers et les capitalistes. L'expression de cette confiance se retrouve du reste dans le récit d'une cérémonie qui eut lieu le 25 mai 1789. A cette date, on plaça à la Bourse le buste du roi, sur la demande de MM. les agents de change. Rien de plus piquant que le compte rendu de cette fête, telle que nous l'ont conservé les journaux et gazettes du temps. Le buste de Louis XVI fut exécuté par Houdon: il fut érigé le 23 sous la principale galerie des finances, en présence de toutes les autorités, des agents de change, du Directeur des finances, ministre d'État, de M. Diancourt, administrateur de la loterie royale, etc.

« Pouvait-on placer ici une plus belle décoration! » déclarait M. Diancourt dans son discours. « Son courage et ses rares vertus consolideront, pour toujours, dans ce lieu, la confiance et la foi publiques. » Venait ensuite un long dithyrambe en l'honneur du ministre des finances.

Le discours du doyen des agents de change ne le cède en rien à celui de M. Diancourt. « La Compagnie, dit-il, célèbre avec l'enthousiasme de la reconnaiss-

sance, ce jour où l'image du plus chéri des rois vient d'être placée au milieu d'elle. »

Les agents de change ont, il faut le croire, un faible pour les statues des souverains. Soixante-douze années plus tard, en 1861, la Chambre des agents de change, joyeuse de l'abolition des *Tourniquets*, adressa une lettre de remerciements à l'empereur Napoléon III. « Permettez-nous, disait-elle, d'élever un *monument de reconnaissance*, en plaçant la statue de Votre Majesté dans l'enceinte du palais de la Bourse. Le guerrier aura sur nos voies publiques ses colonnes triomphales. La statue du prince pacificateur, dans le palais de la Bourse, protégera ces immenses négociations qui fécondent le travail des peuples et proclament la sagesse des souverains. »

L'empereur, qui connaissait son histoire de France et se rappelait sans doute ce qu'il était advenu de la statue de Louis XVI, et des rois ses prédécesseurs, refusa avec infiniment d'esprit. Il remercia les agents de change, déclina leur proposition, « quelque flatteuse qu'elle soit », disait-il, et leur offrit son portrait pour le placer dans la salle des séances des agents. Nous serions curieux de savoir ce qu'est devenu le portrait de Napoléon III, et dans quelle salle du palais de la Bourse ou de la Chambre syndicale des agents de change il a été relégué.

VI.

Statistique comparative : les escomptes commerciaux ; les valeurs mobilières ; les caisses d'épargne ; les assurances ; les sociétés de secours mutuels ; produits bruts et produits nets du budget ; les contributions directes ; le revenu foncier ; les patentés ; les propriétaires fonciers ; la valeur moyenne de l'hectare ; le prix du pain ; les salaires agricoles ; la production de la houille, du fer ; le commerce général ; la répartition du commerce ; le lin, le chanvre ; les rouenneries ; les toiles, les laines ; les meubles et les industries de luxe en 1789 et de nos jours ; les cinq banquieroutes de l'Etat au siècle dernier ; la durée des voyages en diligence et le prix des transports ; le port des lettres ; le coût des carrosses : à la course, à l'heure, à la journée ; les gages des domestiques ; les salaires industriels ; les dépenses de la guerre ; les spectacles ; les œuvres d'art et les livres ; la population des grandes villes.

Dans la statistique comparative qui va suivre, nous allons montrer, par quelques chiffres, le développement économique, commercial, industriel et financier du pays.

En 1789, la Caisse d'escompte avait escompté, pendant l'année, 503 millions d'effets. En 1800, au début de ses opérations, la Banque de France avait escompté 96 millions d'effets. Aujourd'hui, la Banque de France, sans compter les banques et établissements de crédit, a escompté à elle seule, en 1888, 8 milliards 685 millions d'effets, et le mouvement général des espèces, billets et virements de la Banque centrale a atteint 53 milliards 427 millions.

Le développement du crédit se manifeste encore par les nombreuses Sociétés financières et industrielles qui ont été créées, par les emprunts de toute nature qui ont été émis.

Les valeurs mobilières françaises et étrangères appartenant à des Français se chiffrent par un nombre respectable de milliards : 60 à 65 milliards, d'après M. Coste ; 66 milliards d'après M. Vacher ; 70 à 80 milliards d'après M. de Foville et d'après nous (1).

(1) *Les Valeurs mobilières françaises*, par Alfred Neymarck : étude financière lue à la Société de statistique. Paris, Guillaumin, 1888. — Voir l'*Économiste français* (juillet et août 1888), les articles de

Que dire enfin de ces sociétés d'épargne et de prévoyance, de secours mutuels et de bienfaisance, qui ont été fondées depuis le siècle dernier et qui sont une heureuse application du crédit au bien-être de tous? Il existe aujourd'hui, d'après les comptes arrêtés au 31 décembre 1888, 5,364,305 livrets de caisses d'épargne; les dépôts atteignent près de 2 $\frac{1}{2}$ milliards: exactement 2,493,104,382 fr. 72 c. Les monts-de-piété, qui sont les caisses de crédit du pauvre, prêtent aujourd'hui à bien meilleur compte qu'autrefois: 10 et 12 p. 100 à la fin du dernier siècle; 7 p. 100 maintenant. On peut s'assurer contre l'incendie et sur la vie, et contre les accidents. C'est par millions que se chiffrent les sommes annuelles payées par ces compagnies d'assurances. Au 31 décembre 1887, le montant des capitaux assurés sur la vie atteignait 3,002,021,105 fr.

Les rentes viagères en cours formaient un total de 31,686,018 fr.

Les rentes différées ou de survie s'élevaient à 2,493,746 fr.

Le montant des réserves pour risques en cours de toute nature était de 947,574,619 fr.

Enfin, l'actif des compagnies, au 31 décembre 1887, atteignait 1,264,869,960 fr. (1).

Les sociétés de secours mutuels étaient, au 31 décembre 1884, au nombre de 7,743 pour la France et l'Algérie: 5,570 sociétés approuvées; 2,173 sociétés autorisées, avec 1,221,136 membres.

Ces sociétés disposaient, au 31 décembre 1884, de 68 millions de ressources; elles avaient dépensé en secours, pendant l'année, 22 millions.

En 1789, les produits bruts du budget s'élevaient à 691,363,282 fr., se décomposant comme suit :

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Contributions directes | 363,209,282 fr. |
| Impôts indirects | 240,795,000 |
| Produits douaniers | 53,145,000 |
| Postes | 17,310,000 |
| Recettes diverses | 16,904,000 |
| Total | 691,363,282 fr. |

Les frais de régie, de perception, d'exploitation et restitution s'élevaient à 113,798,288 fr., ce qui ramenait les produits nets à 577,564,994 fr.

M. de Foville sur les valeurs mobilières. — Voir le *Journal de la Société de statistique* de juillet 1888: réponse de M. Coste au travail de M. A. Neymarck.

(1) Voici la liste de ces capitaux, avec l'indication des diverses catégories qui les composent classées suivant l'ordre de leurs montants respectifs :

| | |
|---|-------------------|
| 1 ^o Obligations de chemins de fer | 400,969,650 fr. |
| 2 ^o Immeubles | 277,232,357 |
| 3 ^o Fonds publics français | 159,115,241 |
| 4 ^o Crédances hypothécaires | 39,738,419 |
| 5 ^o Fonds publics étrangers | 39,402,125 |
| 6 ^o Prêts sur polices. | 34,871,976 |
| 7 ^o Obligations hypothécaires diverses. | 28,915,926 |
| 8 ^o Nues propriétés et usufruits | 22,540,735 |
| 9 ^o Obligations de villes et de départements | 20,236,127 |
| 10 ^o Fonds chez les banquiers | 6,517,510 |
| Total général | 1,029,060,066 fr. |

auxquels il faut ajouter les fonds en caisse, les comptes courants, le portefeuille des valeurs diverses, de telle sorte qu'au 31 décembre 1887, l'actif des Compagnies formait un total de 1,264,869,960 fr.

D'après le budget de 1889, les recettes prévues s'élèvent à 3,011,992,075 fr., se subdivisant comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| Impôts directs. | 444,859,861 fr. |
| Impôts et revenus indirects | 1,843,376,400 |
| Produits de monopoles et exploitations in- dustrielles | 584,834,479 |
| Produits et revenus des domaines de l'État. | 44,394,158 |
| Produits divers du budget. | 27,163,768 |
| Ressources exceptionnelles. | 13,286,945 |
| Recettes d'ordre. | 54,076,475 |
| Total. | 3,011,992,075 fr. |

Les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics s'élèvent à 178,740,667 fr.; les remboursements et substitutions, non-valeurs et primes, à 13,540,700 fr.

Depuis 100 ans, les contributions directes ont augmenté de 363 à 444 millions, soit de 81 millions; les impôts indirects ont augmenté de 240 millions à 1,800 millions.

Le revenu foncier était de 1,440 millions en 1791, et de 2,649 millions en 1879, d'après M. de Foville.

A l'heure actuelle, les évaluations de la fortune mobilière et immobilière de la France, d'après les récents documents publiés par le ministre des finances, dans les annexes du projet d'impôt sur le revenu, ne seraient pas moindres de 200 milliards en capital et 30 milliards en revenu annuel.

Les patentés, qui produisaient, au total, 22 millions en 1820 : 19 millions pour l'État, 3 millions pour les budgets locaux, ont produit 174 millions en 1887 : 105 millions pour l'État, 69 pour les budgets locaux. Un peu avant 1789, on évaluait à 4 millions le nombre des propriétaires fonciers; on les chiffre à 8 millions en 1889.

La valeur moyenne de l'hectare était, il y a cent ans, de 500 fr.; elle n'est pas moindre aujourd'hui de 1,700 fr.

Il y avait environ 4 millions d'hectares ensemencés en blé; il y en a aujourd'hui 7 millions. On récoltait une quarantaine de millions d'hectolitres de blé en 1815; le nombre moyen d'hectolitres par hectare était de 8,6; il était, en 1886, de 107 millions, comme production totale, et de 16,54 comme nombre moyen d'hectolitres par hectare.

D'après Lavoisier, en 1790, dans son mémoire sur la richesse de la France, le revenu net de la propriété non bâtie était évalué à 1,200 millions: il en défaillait la moitié à titre d'impôt; restaient 600 millions.

Même évaluation de Forbonnais, acceptée par de Lavergne.

D'après M. de Foville, on pouvait, pour l'année 1789, faire les évaluations suivantes :

| | |
|--|---------|
| Valeur vénale de l'hectare. | 500 fr. |
| Rente du propriétaire. | 15 |
| Bénéfice de l'exploitant | 6 |
| Frais, salaires et impôts. | 35 |
| Produits bruts : 15 + 6 + 35 = | 56 |

La valeur des terres aurait été, en 1789, de 25 à 30 milliards.

Depuis 1789, la progression de la valeur vénale de l'hectare est la suivante :

ANNÉES.

| | |
|------|-------|
| 1789 | 500 |
| 1815 | 700 |
| 1851 | 1,290 |
| 1862 | 1,850 |
| 1874 | 2,000 |
| 1887 | 1,875 |

Quant au prix du pain, le *Journal des Débats* publiait récemment la curieuse statistique suivante sur le prix du pain de 4 livres depuis le commencement du siècle :

| | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|---|--------------------------|
| En 1800, le prix était de | 0'90 ^c | En 1847 (avril), le prix était de | 1'25 ^c |
| 1804 — | 0 60 | 1847 (fin année) — | 0 70 |
| 1805-1806 — | 0 65 | 1848 à 1859 — | 0'55 ^c à 0 70 |
| 1807 — | 0 70 | 1860 à 1861 — | 0 80 |
| 1811-12-13 — | 0 90 | 1863 — | 0 75 |
| 1816 — | 1 » | 1863 (sept.) — | 0 65 |
| 1819 — | 0'65 ^c à 0 70 | 1864 à 1869 — | 0'70 ^c à 1 » |
| 1820-1821 — | 0 70 | 1870 et 1871 — | 1 » |
| 1822 — | 0 50 | 1872 — | 1 05 |
| 1829 (mai et juin) — | 1 10 | 1874 à 1885 — | 0'80 ^c à 0 85 |
| 1829 (juillet) — | 0 85 | 1885 et 1886 — | 0 75 |
| 1832 à 1844 — | 0 60 | 1887 — | 0 80 |
| 1841 à 1836 — | 0'60 ^c à 0 80 | Prix actuel. | 0 85 |

En résumé, le prix du pain a peu varié depuis le commencement du siècle : aujourd'hui la population parisienne paie le pain le même prix, à quelques centimes près, qu'il y a quatre-vingts ans. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les frais de fabrication du pain, loyers, impositions, main-d'œuvre, éclairage, chauffage, ont augmenté dans des proportions considérables ; on peut dire qu'ils ont doublé. Il n'est pas sans intérêt non plus de constater que les prix tendent à s'égaliser ; ils ne subissent plus, depuis vingt-cinq ans, ces brusques variations qui étaient autrefois si préjudiciables à la population laborieuse.

En 1788, le salaire agricole, au prix moyen d'une journée, était payé à peine 0 fr. 60 c. ; le revenu annuel d'une famille était estimé 200 livres ; aujourd'hui, le salaire moyen n'est pas moindre de 2 fr. 50 c. et le revenu annuel de 800 fr.

En 1789, la production de la houille était de 240,000 et la consommation de 450,000 tonnes.

En 1886, la production est de 19,909,000 tonnes, la consommation, de 29,619,000.

En 1886, la valeur des tonnes de houille extraites des mines indigènes représente 222,749,225 fr.

Pour le fer, la production des usines était, en 1789, de 50,000 tonnes ; elle était de 767,000 en 1886.

En 1789, le commerce général de la France était de 1,017 millions : 576 millions 589,000 livres d'importations ; 440,975,000 livres d'exportations.

En 1886, le commerce général de la France s'est élevé à 9,361 millions ; 5,116 millions à l'importation, et 4,245 millions à l'exportation.

La répartition de ce commerce était à peu près la même en 1789 qu'aujourd'hui ;

comme l'a fait justement remarquer M. Levasseur dans son *Histoire des classes ouvrières de 1789* (t. I), les industries se sont plutôt développées que déplacées, étant comme attachées au sol par la proximité des matières premières et les habitudes de plusieurs siècles. Le lin et le chanvre étant cultivés dans presque toutes les provinces, on faisait partout des toiles. *Saint-Quentin* était déjà renommé pour ses linons, ses batistes et ses gazes de fils. Le coton commençait à entrer pour une part importante dans la fabrication des toiles. Après l'avoir reçu pendant tout le moyen âge tout filé du Levant et l'avoir mêlé à d'autres textiles, la France, depuis cinquante ans, le filait, le tissait et l'imprimait pour en faire les toiles peintes et les étoffes légères adoptées par la mode.

Les *rouenneries* de Rouen étaient renommées ; le velours de coton d'Utrecht se fabrique à Amiens ; Scheurer fonde à Wesserling la première fabrique de toiles peintes d'Alsace ; Oberkampf crée une manufacture d'indiennes à Jouy.

L'industrie des laines variait dans chaque province suivant les habitudes séculaires du travail, et florissait en Champagne, en Picardie, en Normandie. Sedan fait des draps fins ; Reims, des flanelles ; Troyes, des ratines, des molletons ; on travaille à Reims et à Abbeville les draps, les serges, les camelots ; Rouen, Elbeuf, Darnetal, fabriquent des draps ordinaires ; Louviers, des draps fins ; dans le centre, en Saintonge, dans le Bourbonnais, on fait des draps communs. Dans le Midi, Lodève et Montpellier fabriquent les draps de l'arméc et les couvertures. Lyon tient la tête pour les soieries ; les Gobelins, Aubusson, Beauvais n'ont pas de rivaux pour les tapis ; les glaces de Saint-Gobain, les porcelaines de Sèvres, les meubles, les modes et les industries de luxe ont pour siège Paris. Au Cercusot on commence à travailler le fer au coke. Mais « il manquait à la France, pour développer son négoce, la pleine liberté industrielle et commerciale, l'ordre intérieur avec la liberté, l'usage des machines industrielles, la plus grande facilité des communications (1) », des capitaux suffisants pour féconder le travail, le crédit de l'État et des particuliers plus étendu, l'argent à meilleur compte et plus facile. La Révolution de 1789 ne devait donner au commerce que les premiers de ces avantages ; les autres étaient réservés à des temps plus voisins de nous.

On peut dire, en effet, que si, depuis un siècle, le commerce français a pris un prodigieux essor, malgré les guerres, malgré les crises intérieures et extérieures, il le doit au crédit merveilleux dont l'a armé la découverte des métaux précieux en Amérique et en Australie ; à la création de nombreuses banques, au développement des opérations financières, à l'extension des voies de communication, chemins de fer, canaux, canaux maritimes supprimant les isthmes, réduisant la durée et les frais de la navigation, paquebots sillonnant toutes les mers, télégraphes électriques, terrestres et sous-marins, portant d'un bout du monde à l'autre les commandes, les ordres d'achat et de vente de tous les commerçants, de tous les industriels. Il le doit surtout à la confiance que le crédit de l'État a toujours inspirée depuis le commencement du siècle, alors que, pendant le siècle dernier, la loyauté nationale avait été trahie cinq fois :

1° A la fin du règne de Louis XIV, sous Desmarets, on ne paya ni le capital ni les intérêts des fonds déposés à la Caisse des emprunts, et on fit subir le même sort à beaucoup d'autres créances ;

(1) Voir Périgot, *Histoire du commerce français*.

2^e A la chute du système Law, sous Le Pelletier de la Houssaye, lors de l'opération du *Visa* ou recensement des fortunes particulières exécuté par les quatre frères Pâris, on réduisit arbitrairement les créances de l'État ;

3^e Sous l'abbé Terray, qui ne paya pas les prescriptions du Trésor et beaucoup d'autres dettes du Gouvernement ;

4^e Sous la Révolution, la création de 45,578,810,040 fr. d'assignats et de 2,400,000,000 de mandats ;

5^e Enfin, on vit en 1798, sous le ministère de Ramel, s'opérer la réduction des deux tiers de la dette publique.

Et nous ne parlons pas des suppressions arbitraires, des retranchements partiels, des paiements ajournés, des liquidations jamais terminées. Tels sont les tristes faits qui ont ruiné la confiance et le crédit au siècle dernier.

Pour terminer cette longue énumération, nous donnerons quelques prix payés il y a cent ans pour le transport des voyageurs et le prix des lettres :

Il fallait 13 jours pour aller en diligence de Paris à Marseille; 8 jours, de Paris à Toulouse; 6 jours, de Paris à Bordeaux; 5 jours de Paris à Lyon; 4 jours et demi, de Paris à Strasbourg; 3 jours, de Paris à Nancy; 2 jours, de Paris à Lille; 1 jour, de Paris à Amiens ou à Reims.

Le prix des places était :

| | | | | |
|-------------------------------|-----|--------|----|-------|
| De Paris à Marseille. | 157 | livres | 12 | sols. |
| — à Toulouse. | 135 | — | 4 | — |
| — à Bordeaux. | 124 | — | » | — |
| — à Lyon | 88 | — | 16 | — |
| — à Strasbourg. | 93 | — | 12 | — |
| — à Nancy | 65 | — | 12 | — |
| — à Lille. | 45 | — | 12 | — |
| — à Amiens | 24 | — | 16 | — |
| — à Reims. | 30 | — | 8 | — |

En 1791, une lettre simple coûtait 25 cent. de Paris à Versailles; 65 cent. de Paris à Lyon; 75 cent. de Paris à Marseille.

D'après M. de Foville, il y avait 1,700 à 1,800 carrosses de place à Paris, à la fin du siècle dernier.

Le prix des courses était ainsi réglé, en 1786 :

1 livre 10 la course et 1 livre 10 l'heure, pendant le jour;

1 livre 16 la course et 2 livres l'heure, pendant la nuit.

Hors barrière, la course coûtait 1 livre 16 le jour et 2 livres pendant la nuit. Pour se rendre aux Invalides, au Gros-Caillou, École militaire, à l'hospice Saint-Sulpice, à la Salpêtrière, à Charonne, à Chaillot, la course coûtait 3 livres et le retour 4 livres 16 après une demi-heure d'attente.

On louait des carrosses à la journée pour 15 livres, plus 24 sols de pourboire au cocher.

Parlerons-nous des salaires, des gages des domestiques, des traitements des fonctionnaires ?

Depuis un siècle, les salaires industriels ont augmenté de plus de 150 p. 100 (1); les gages des domestiques sont hors de prix : on louait à l'année un domestique pour quelques livres ; aujourd'hui, il gagne en un mois ce qu'il recevait en un ou deux ans ; les traitements des hauts fonctionnaires, civils et ecclésiastiques, sont bien moins élevés qu'autrefois ; les petits employés ont vu leur situation s'améliorer. Quant aux salaires militaires, aux dépenses de la guerre, un seul chiffre répondra pour nous. Nous dépensons pour la guerre et la marine, tous les ans, plus de 800 millions. Or, le budget total pour toute la France s'élevait en 1789 à 550 millions.

Que pourrions-nous dire encore des prix payés pour les plaisirs, pour les amusements, pour le luxe, pour les œuvres d'art ? Pour 1 livre on allait au théâtre il y a un siècle, et quelques centaines de livres suffisaient à payer annuellement les acteurs en renom. Il en coûte aujourd'hui 10, 12 et 15 fr. pour obtenir une bonne place à l'Opéra ; une seule représentation de la Patti coûte 20,000 fr. ; des ténors à la mode reçoivent 100,000 et 150,000 fr. par an. Les recettes brutes des théâtres et spectacles de Paris se sont élevées en 1888 à 23,007,074 fr., c'est-à-dire à presque la moitié du déficit du budget de 1789.

Quant aux œuvres d'art, livres, bijoux, meubles, faïences, diamants, le plus petit bibelot du siècle dernier atteint dans les ventes publiques des prix énormes. Nous possédons le catalogue des livres de la bibliothèque de Colbert et de Turgot, avec l'indication des prix auxquels ont été vendus les ouvrages qui le composent ; mis en vente aujourd'hui, ces livres constituerait une fortune considérable.

La bibliothèque de Colbert comptait 18,219 ouvrages de théologie, histoire de tous les peuples, sciences et arts, philosophie, belles-lettres, éditions splendides, vendues toutes quelques sous ou quelques livres. Turgot possédait 3,058 ouvrages divers, et des plus curieux, sur tout ce qui concernait l'agriculture, le commerce, les finances, l'administration. La vente eut lieu le 7 mai 1782 dans une des salles des RR. PP. Augustins. On paierait de nos jours plusieurs milliers de francs quelques-uns de ces magnifiques traités vendus alors presque à vil prix.

Voici, enfin, un court tableau dans lequel nous avons résumé la population par

(1) Voici, d'après l'*Album de statistique graphique* de 1888 du ministère des travaux publics, publié par M. Cheysson, les salaires des ouvriers du bâtiment, en France et à Paris, depuis 1853 :

| | OUVRIERS DE PROVINCE. | | OUVRIERS DE PARIS. | |
|-----------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 1853. | 1884. | 1885. | 1885. |
| Terrassiers | 1 ^f 50 ^e | 3 ^f " " e | 3 ^f " " e | 5 ^f " " e |
| Charrons | 2 " " | 3 50 | " " | " " |
| Ajusteurs | 2 " | 3 50 | 4 " | 7 50 |
| Carrier | 2 " | 4 " | " " | " " |
| Tailleurs de pierre | 2 " | 4 " | 4 " | 8 50 |
| Charpentiers | 2 " | 4 " | 4 " | 9 " |
| Forgerons | 2 50 | 4 " | 5 " | 9 50 |
| Couvreurs | 2 " | 4 " | " " | " " |
| Maçons | 2 " | 4 " | 4 " | 8 " |
| Garçons-maçons | " " | " " | 2 50 | 5 " |
| Menuisiers | 2 " | 3 " | 3 50 | 8 " |
| Peintres | 2 " | 4 " | 3 50 | 8 " |
| Paveurs | " " | " " | 4 " | 7 " |
| Aides-paveurs | " " | " " | 2 " | 5 " |

milliers d'habitants depuis cent ans, dans huit villes de France autres que Paris, qui comptent plus de 100,000 habitants :

| | 1789. | 1821. | 1836. | 1851. | 1866 | 1872. | 1886. |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Lyon | 139 | 149 | 151 | 177 | 324 | 323 | 401 |
| Marseille. . . . | 76 | 109 | 146 | 195 | 300 | 313 | 376 |
| Bordeaux | 83 | 89 | 99 | 131 | 194 | 194 | 240 |
| Lille | 13 | 64 | 72 | 76 | 155 | 158 | 188 |
| Toulouse. . . . | 55 | 52 | 77 | 93 | 127 | 125 | 147 |
| Nantes. | 65 | 68 | 76 | 96 | 112 | 119 | 127 |
| Saint-Étienne. . | 9 | 26 | 42 | 36 | 97 | 110 | 117 |
| Rouen. | 65 | 87 | 92 | 100 | 101 | 102 | 107 |
| | 505 | 644 | 755 | 804 | 1,410 | 1,444 | 1,703 |

Ces huit villes comptaient, il y a un siècle, 505,000 habitants ; elles en comptent aujourd'hui plus de 1,700,000. Quant à Paris, sa population, qui était de 575,000 à 600,000 habitants à la fin du siècle dernier, s'élevait à 2,344,550 en 1886.

La population totale de la France, en comparant le recensement de 1801 et de 1886, s'est élevée de 27,319,000 âmes à 38 millions, soit une augmentation de 40 p. 100 (1).

Nous résumons, dans le tableau comparatif qui suit, les principaux chiffres cités dans cette étude :

| | Il y a un siècle. | De nos jours. |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| Escomptes commerciaux | 503 millions. | 8 milliards 685 millions. |
| Revenu national | 3 à 5 milliards. | 30 à 35 milliards |
| Caisse d'épargne | néant. | 2 milliards $\frac{1}{2}$. |
| Valeurs mobilières | 200 à 300 millions. | 70 à 80 milliards. |
| Opérations (Ces d'assurances sur la vie). | néant. | 3 millions. |
| Sociétés de secours mutuels | néant. | 7,743 |
| Elèves aux lycées (1810) | 9,310 | 49,459 (1884) |
| — collèges (1810) | 22,171 | 39,730 — |
| Produits bruts du budget | 691 millions | 3,011 millions. |
| Contributions directes | 363 — | 444 — |
| Contributions indirectes | 240 — | 1,800 — |
| Revenu foncier (1791) | 1,440 — | 2,649 — |
| Patentes (1820) | 22 — | 174 — |
| Propriétaires fonciers | 4 — | 8 — |
| Valeur moyenne de l'hectare | 500 fr. | 1,700 fr. |
| Hectares ensemencés en blé | 4 millions. | 7 millions. |
| Récolte de blé (1815) | 40 millions hectolitres. | 107 — (en 1881). |
| Production par hectare | 8 ^h ,06 | 16 ^h ,54 |
| Prix du pain de 4 livres (1801) . . | 0 ,90 | 0 ,85 |
| Salaire agricole. | 0 ,60 | 2 ,50 |
| Revenu annuel (famille agricole) . . | 200 | 800 |
| Production de la houille | 240 milliers tonnes. | 19,909 milliers tonnes. |
| Consommation | 450 — | 29,629 — |
| Production (mines de fer) | 50,000 tonnes. | 767,000 tonnes. |
| Commerce général. | 1,019 millions. | 9,361 millions. |
| Coût des lettres. | 0.75 Paris à Marseille. | 0.15 |
| Salaires industriels | 1 à 3 fr. | 4 à 10 fr. |
| Population totale | 25 millions. | 38 millions. |
| — des principales villes. | 505,000 | 1,703,000 |

(1) Voir Toussaint Loua, *Vingt-cinquième anniversaire de la Société de statistique de Paris*, 1886, p. 62.

VII.

Résumé général et conclusion. — Devons-nous regretter le temps passé ? — La France de 1889 est-elle plus riche, plus heureuse aujourd’hui qu'il y a cent ans ?

Qui pourrait nier que le sort de notre pays ne se soit bien amélioré depuis le siècle dernier ? Le crédit était anéanti ; la banqueroute, « la hideuse banqueroute » était à nos portes ; les moyens de l'agriculture, ceux du commerce étaient insuffisants ; les disettes emportaient des milliers d'hommes. Nous avons vu, avec le temps, les maux de la société s'atténuer ; le travail, affranchi de lourdes chaînes, se développer ; l'intérêt des capitaux descendre de 8, 7, 6 p. 100 à 5, 3, 2 p. 100 ; les objets de consommation diminuer de prix, le salaire de l'ouvrier s'accroître, le goût de l'économie se répandre partout.

Le vivre est assuré : on est mieux logé, mieux vêtu, et sans dire que le mal a disparu tout entier, car il y aura toujours du mal dans le monde, des misères à calmer, des souffrances à apaiser, on est plus heureux qu'autrefois. Après la statistique de la richesse acquise et des améliorations réalisées depuis le dernier siècle, on peut faire aussi une statistique de la misère et de la bienfaisance et dire que les pauvres, les malheureux, les déshérités n'ont pas été oubliés.

Nous avons des établissements pour les aveugles, les sourds-muets, les aliénés, les bégues. Les hôpitaux et hospices destinés à recevoir les malades et les infirmes, asiles d'aliénés non compris, étaient en 1884 au nombre de 1,654 avec 29,177 agents, 72,045 lits de malades, 55,836 lits d'infirmes et de vieillards. Les recettes de ces établissements, qui atteignaient à peine 50 millions en 1833, dépassaient en 1884 110 millions, non compris les fonds libres des exercices précédents. Au 1^{er} janvier 1884, 2,075 enfants étaient à l'hospice et 47,439 à la campagne ; 37,653 étaient secourus à domicile. En 1884, nos 14,760 bureaux de bienfaisance ont secouru 1,443,320 personnes ; les ressources dont ces bureaux ont disposé s'élevaient à 50,682,709 millions, dont 17 millions de fonds libres provenant des exercices précédents (1).

Où trouver, dans l'ancien régime, des institutions semblables, et à quelle époque a-t-on pris plus de soin de ceux qui souffrent, des malheureux ? À quelle époque de notre histoire a-t-on mieux compris et mieux appliqué cette magnifique pensée de Turgot : « Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir de tous et l'affaire de tous (2). » Jamais, mieux que de nos jours, le travail ne fut plus honoré, la pauvreté entourée de plus d'égards, la jeunesse plus protégée, la vicilresse plus respectée. Et notre siècle qu'on accuse de matérialisme, d'égoïsme et de dureté, a été le plus bienfaisant, le plus humain de tous.

Ce siècle est aussi le plus fécond en enseignements économiques : le centenaire de 1789, c'est la constatation évidente d'une amélioration générale dans le sort de tous et on peut affirmer aujourd'hui, comme l'a démontré M. P. Leroy-Beaulieu dans son *Essai sur la répartition des richesses*, que les améliorations survenues, en accroissant le bien-être et la richesse de tous, ont créé aussi une moindre inégalité dans les conditions sociales.

(1) Voir de Foville, *la France économique*, p. 9. — Voir également *Annuaire statistique de la France*, 1887, p. 173. — Voir *la France sociale et économique*, de M. Louz.

(2) *Instruction sur les bureaux de charité* (1770).

La question sociale ne réside pas tout entière dans le désir que les philanthropes, certains économistes et quelques chefs de parti peuvent éprouver plus ou moins sincèrement en faveur d'une classe unique, fort intéressante, il est vrai, mais qui, en somme, ne constitue pas toute l'humanité. Pour ceux qu'on a appelés jusqu'ici les socialistes et qui sont, même entre eux, fort divisés, la question sociale peut bien être renfermée dans ces limites étroites ; mais l'homme de science voit de plus haut et plus loin ; il confond dans un même intérêt, dans une même sympathie, toutes les classes de la société moderne, et ce n'est point seulement le progrès pour quelques-uns qu'il observe et souhaite, mais la prospérité de tous. Ses constatations peuvent être contraires à ses vœux, mais ses préoccupations embrassent tout ce qui est humain, et rien de ce qui est humain ne peut lui être indifférent.

L'évolution des classes diverses, les unes s'élevant au bien-être désiré, les autres déclinant peu à peu, jusqu'à la condition moyenne et satisfaisante qu'on peut espérer pour tous ceux qui forment le corps social, tel est le phénomène qui se dégage des faits économiques de ce siècle.

Les erreurs, parfois énormes, des économistes qui ont marqué la fin du dernier siècle et la première moitié de celui-ci ne doivent pas leur être trop amèrement reprochées. La faute commune c'est la généralisation excessive, la tendance à traduire en lois des faits trop rares, insuffisants en nombre, en portée, en signification.

Turgot, le profond et généreux Turgot, eût plus appris dans ces trente dernières années que pendant toute sa vie et pendant les soixante années qui suivirent sa mort. Il renoncerait assurément aujourd'hui à quelques-unes de ses théories sur le salaire, sur l'impôt, sur les capitaux à bon marché, sur les machines, sur le travail industriel. Et Malthus, Ricardo, Stuart-Mill, éclairés par tant d'observations nouvelles, par tant de documents et de constatations qui leur ont fait défaut, modifieraient profondément leurs jugements, leurs prédictions ou leurs utopies sur la population et sur le crédit public. .

La France moderne date de la Révolution de 1789, et lorsque nous comparons sa situation d'aujourd'hui à celle qui existait il y a cent ans, nous nous demandons si dans notre société actuelle, une classe quelconque voudrait, remontant le cours des ans, être aujourd'hui ce qu'elle était autrefois.

Qui donc désirerait revenir en arrière ?

L'ouvrier est plus heureux, car il est libre, il peut porter partout son travail, utiliser son intelligence et ses capacités. Il peut s'associer, discuter ses intérêts, faire emploi de son industrie, de son talent ; mieux qu'au siècle dernier, il peut chanter :

Chacun peut, de son métier,
Vivre aujourd'hui, sans payer
Juré ni maîtrise.
Oh Gué !
Juré ni maîtrise !

Ce n'est plus de nos jours qu'Adam Smith, comme il l'a fait dans un chapitre où il traite de l'impôt, classerait parmi les objets qu'on pouvait appeler le luxe pour les ouvriers français, les souliers, les bas, une chemise même. Il n'en est plus ainsi. Le coton est à leur usage depuis de longues années ; la laine de plus en plus se répand. Regardez le vêtement de l'homme qui travaille et vous verrez le drap

soulé remplacer la bure, le soulier remplacer le sabot. Aux haillons, aux véritables guenilles, a succédé pour la femme, l'indienne aux couleurs variées, le lainage, le drap et, dans les ménages les moins heureux, vous trouverez du linge blanc et propre, mis en réserve pour les dimanches et jours de fête et même, dans grand nombre de mansardes des livres et des fleurs.

Les salaires ont triplé, quadruplé, quintuplé, décuplé même dans certaines industries. L'ouvrier gagnait péniblement 1 à 2 fr. par jour ; il reçoit aujourd'hui 4, 5, 6, 8, 10 fr. La journée des champs valait, il y a cent ans, de 15 à 25 sous par jour ; elle vaut 3 fr. ; « lisez enfin Vauban, lisez les écrivains du grand siècle, et voyez cette peinture des champs abandonnés, des paysans fugitifs, et dites si rien de pareil arrive aujourd'hui, même avec les plus horribles guerres » (1).

Comparez la vie de l'habitant des campagnes, il y a un siècle, à celle qu'il mène aujourd'hui. Le paysan vivait autrefois de privations continues ; le pain blanc était chose inconnue ; une ou deux fois par an, à Pâques et à la « ducasse », un morceau de lard était son régal. L'huile de navette et de saîne servait à accomoder les légumes. La boisson ordinaire était l'eau ; la bière était chère ; le cidre ne l'était guère moins ; le vin était rare.

Il était soumis à mille vexations, mille exigences de la part de son seigneur, du plus petit représentant de l'autorité. Pas de liberté pour acheter ou transporter ce qui lui était nécessaire ; il était accablé d'impôts et succombait sous le poids des charges qui pesaient sur lui.

Sans parler des redevances en nature, il devait acquitter la dîme, la taille, la capitation, les vingtièmes et centièmes, la corvée, les aides, gabelles, etc. Voulait-il, dans les marchés où il lui était permis de le faire, vendre les produits de son champ ? Il lui fallait acquitter des droits de *mesurage*, de *piquetage*, de *minage*, de *sterlage*, de *palette*, d'*écuellée*, de *pied fourchu*, de *l'angayage*, d'*éprouvage*, d'*étalage* (2) ; c'est-à-dire payer tant par chaque septier de grain vendu ; tant par chaque vache, par chaque porc, chaque mouton ; tant sur le blé amené par les étrangers ; tant sur les paniers contenant des volailles, des œufs, du beurre, du fromage ; tant par chaque cheval essayé et vendu.

Aujourd'hui, avons-nous encore des paysans ? De même que nous avons des bourgeois de la ville, nous avons des bourgeois de la campagne, et nos bourgeois campagnards, travailleurs économies, sont de grands seigneurs, comparés à leurs arrière-parents du XVIII^e siècle.

On est autorisé à leur dire, comme l'a fait, du reste, avec tant de raison M. de Foville, dans son ouvrage sur les *Variations de prix*, que comme « satisfactions matérielles, leurs grands-pères n'avaient pas les deux tiers de ce qu'ils ont et que leurs arrière-grands-pères n'en avaient que le tiers ». Quelles que soient les privations qui leur incombent encore, nul d'entre eux ne pourrait se plaindre s'il comparait sa situation présente à celle de ses ancêtres.

Aux siècles derniers, la famine que nous ne connaissons plus que de nom, était en quelque sorte en permanence sur le sol fertile de la France. Tel siècle, le XII^e, l'a vue plus de 50 fois. Sous Louis XIV, en 1663, en 1690, en 1709, des populations entières étaient mortes de faim. Les malheureux broutaient l'herbe des

(1) Thiers, *De la Propriété*.

(2) Voir de Galonne, *la Vie agricole sous l'ancien régime* (1883).

prés et dévoraient l'écorce des arbres ; des femmes imploraient comme une grâce, pour y faire bouillir un peu de son, de l'eau dans laquelle on avait fait dessaler de la morue et M^{me} de Maintenon mangeait du pain d'avoine à Versailles. Plus tard, le marquis d'Argenson raconte dans ses Mémoires, que le régent apporta une fois au Conseil du pain de fougère et, le posant sur la table : « Voilà, Sire, dit-il, à Louis XV, de quoi les sujets de Votre Majesté se nourrissent. »

Le progrès économique de notre moderne société est une vérité désormais acquise, « quelles que soient les ombres dont elle se mêle encore (1). » De même que le soleil, parfois obscurci par quelques nuages, réchauffe et éclaire toujours l'univers.

Et au-dessus de toutes les constatations que cette statistique nous a conduit à faire, nous avons un criterium infaillible, une preuve certaine des progrès accomplis, dans l'ordre économique, au profit de la masse, c'est *l'accroissement de la vie moyenne et l'abaissement de la mortalité*. Ce fait indéniable suppose et résume tous les progrès. Il prouve que, depuis cent ans, l'alimentation a été meilleure, le logement plus salubre, le vêtement plus hygiénique, la tempérance mieux pratiquée ; il prouve que le bien-être s'est accru, en même temps que le travail et l'épargne ont augmenté et que l'ordre a été plus longtemps maintenu dans le pays.

Nous n'avons donc, au point de vue économique, rien à regretter du passé ; et, entre le passé et le présent, où est la différence ?

Elle est dans le perfectionnement des moyens de communication d'abord, dans les ressources matérielles dont disposent l'industrie et le commerce pour remplir leur tâche ; elle est dans l'emploi des machines qui, suivant la belle pensée de F. Passy, « sont notre sécurité et notre gloire, qui, en se faisant nos esclaves, nous ont donné la liberté et le loisir, et dans ce siècle mettent chaque jour à notre disposition une puissance qui dépasse de bien loin celle dont l'imagination de nos pères se plaisait à doter les génies et les fées ». La différence économique entre les temps passés et les temps contemporains, elle est encore dans les chemins de fer, les navires à vapeur, les routes ; et, au point de vue moral, dans les idées plus généreuses, dans les lois plus libérales, plus humanitaires et dans l'état des esprits.

Quoi de plus beau, de plus grand que les principes hautement proclamés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (Art. I^{er}.)

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. » (Art. II.)

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » (Art. III.)

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi. » (Art. X.)

« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » (Art. XVII.)

(1) Voir Baudrillart, *la Liberté du travail et la démocratie*.

La Constitution, qui abolissait tous les priviléges, qui déclarait qu'il n'y avait plus pour aucune partie de la Nation, ni pour aucun individu, aucune exception au droit commun de tous les Français, qui détruisait jurandes et corporations de professions, qui garantissait « comme droits naturels et civils » que tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois, « sans autre distinction que celle des vertus et des talents », qui donnait, enfin, à tous la liberté d'aller et de venir, de se réunir, de parler et d'écrire, etc., jeta dans le pays une semence féconde, et c'est à cet ensemble de libertés et d'idées généreuses que nous devons pour la plus grande partie la transformation économique, commerciale et industrielle de notre pays, car les hommes travaillent d'autant mieux et d'autant plus lorsqu'ils sont maîtres de leurs actes, de leurs paroles, de leurs pensées, lorsqu'ils ont leur liberté d'action, c'est-à-dire lorsqu'ils sont libres.

La tolérance religieuse inscrite dans la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen devait, elle aussi, procurer au pays d'immenses bienfaits.

Les protestants n'eurent plus à craindre un nouvel édit de Nantes ; les juifs, traités jusqu'alors comme des parias, purent librement consacrer leur intelligence, leur activité, au service de la France ; ils gardent la mémoire du jour heureux où ils furent pleinement émancipés au sein de la nation libre, et ils ont agi envers elle, on peut le voir aujourd'hui, comme des fils reconnaissants et dévoués. N'est-ce pas à des juifs que la France est redevable du développement de son crédit et des diverses transformations et améliorations que ce crédit lui-même a éprouvées ? Les noms des Rothschild, des Mirès, des Péreire, des Fould laisseront dans l'histoire économique du siècle une trace ineffaçable. Qui a construit le premier chemin de fer en France ? Des juifs : les Péreire. Qui, le premier, a eu l'idée des emprunts par souscriptions publiques, des créations de Crédit Foncier, du groupement des petits capitaux ? Encore un juif : Mirès. Qui a sillonné l'Europe entière de chemins de fer, de routes, de canaux, a doté Paris et la France de compagnies de Gaz et d'Eaux, de transports urbains, terrestres et maritimes ? Les Rothschild et les Péreire. Et si nous sommes préservés de la famine, ne le devons-nous pas à ces hardis pionniers qui ont supprimé les distances entre les peuples, et fait qu'aujourd'hui un chargement de blé, de bestiaux, met moins de temps pour venir de New-York, d'Odessa, de Constantinople ou de Vienne qu'il n'en fallait, au siècle dernier, pour venir de la Beauce ? Et dans des temps plus rapprochés de nous, temps bien tristes, hélas ! lorsque la ville de Paris s'est vue obligée de payer une indemnité de guerre de 200 millions aux Allemands qui menaçaient de prendre comme garantie toutes nos richesses artistiques du Louvre et toutes les propriétés qui leur tombaient sous la main, qui s'est porté garant de payer cette somme ? Les Rothschild. Et ne sont-ce pas encore ces juifs qui ont le plus contribué au succès de nos grands emprunts libératoires par l'appui qu'ils ont donné à ces vastes opérations auxquelles un protestant non moins célèbre, M. Léon Say, devait, comme ministre de M. Thiers, collaborer ?

Les causes de la richesse moderne, de l'amélioration générale du pays, au point de vue national, quelles sont-elles encore ? Elles résultent du travail, de l'économie et de l'échange, c'est-à-dire des grands principes que l'Économie politique a toujours enseignés et défendus.

Le travail a été rendu d'autant plus productif qu'il a été plus divisé, secondé par des instruments, exécuté par moins de bras et plus de machines, plus étendu et moins dispendieux.

Le travail étant devenu plus étendu, plus divisé, a augmenté les ressources du pays; les capitaux sont devenus plus abondants; les valeurs mobilières, répandues à l'infini dans les plus gros comme dans les plus petits portefeuilles, ont pris un développement inconnu: de là, de nouvelles sources de produits, de richesses; de là, le goût de l'économie dans les placements mobiliers.

Les échanges plus faciles, plus illimités, plus libres de se porter sur les marchés réputés les plus avantageux, quelle que soit la distance; le transport des produits dans le monde entier devenu plus rapide, plus économique; les valeurs de circulation destinées à la libération des échanges ou à payer le prix des produits échangés, débarrassées de tout obstacle sérieux dans leur marche, ne redoutant pas les abus et les excès de pouvoir; le crédit public développé au plus haut point, tels sont les principaux faits économiques qui ont enrichi le pays.

Et cette richesse croissante a pu s'effectuer malgré les fautes commises par tous les gouvernements qui se sont succédé. Pendant le siècle qui s'écoule, de 1789 à 1889, que de guerres, que de révolutions, que de crises!

Depuis un siècle, nous avons eu quatre révolutions: 1789, 1830, 1848, 1870 et la Commune de 1871, sept changements de gouvernement: Napoléon 1^{er}, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, la République de 1848, Napoléon III, la République actuelle; la France a supporté les guerres du premier Empire, les guerres d'Afrique, de Crimée, d'Italie, du Mexique, de Syrie, de Chine, de Cochinchine, et enfin, celle dont on gardera le plus poignant souvenir, la guerre de 1870, et dans ces derniers temps, la Tunisie et le Tonkin:

Que de milliards dépensés et disparus! que de ruines causées par ces épouvantables boucheries! combien d'existences sacrifiées, combien de vies humaines perdues!

Le développement du militarisme qui s'est étendu sur la France et l'Europe entière, est la plaie de notre époque; à l'heure où nous sommes, l'Allemagne, la France, la Russie, l'Italie, l'Autriche, la Turquie, les États des Balkans peuvent mettre 10,480,000 hommes sur le pied de guerre; 8,335,000 comme réserve de seconde ligne; 9,195,000 comme réserves finales, soit un total général de plus de 28 millions d'hommes pour l'Europe, sans comprendre l'Angleterre (1). Ces dépenses militaires poussées jusqu'à l'excès jettent une ombre douloureuse dans le tableau économique que nous venons de tracer, bien imparfaitement, des progrès accomplis depuis un siècle. En France, dans tout le continent, on ne trouverait pas aujour-

(1) Voici le tableau des troupes que ces pays peuvent mettre en ligne:

| | PIED de guerre. | RÉSERVES de seconde ligne. | RÉSERVES finales. |
|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------------|
| Allemagne | 2,520,000 | 1,520,000 | 1,860,000 |
| France. | 2,440,000 | 1,570,000 | 1,700,000 |
| Russie. | 2,495,000 | 1,980,000 | 2,200,000 |
| Italie | 1,010,000 | 1,320,000 | 1,200,000 |
| Autriche. | 1,145,000 | 1,470,000 | 1,700,000 |
| Turquie | 620,000 | 310,000 | 340,000 |
| Etats des Balkans | 250,000 | 165,000 | 195,000 |
| Totaux. | 10,480,000 | 8,335,000 | 9,195,000 |

d'hui un seul homme de vingt ans adonné aux travaux des champs, s'occupant de commerce ou d'industrie : tous sont dans les casernes !

Ainsi se vérifie une des prédictions de l'abbé Galiani : « Il y aura, disait-il, beaucoup d'hommes sous les armes ! » Hélas ! il y en a trop, beaucoup trop.

Le siècle à venir verra-t-il la fin de ces armements ruineux et de ces guerres meurtrières ? Nous le souhaitons et l'espérons, dussions-nous être traités d'utopiste, de rêveur ! Les peuples ont mieux à faire qu'à se déchirer et à s'entretuer. Et nous avons la ferme conviction qu'un jour viendra où les biensfaits et le maintien de la paix s'imposeront aux peuples civilisés avec la même violence que la guerre permanente qui était autrefois la condition vitale des peuples barbares.

Mais, en attendant la réalisation de ces vœux et de ces espérances, constatons, du moins, que la France qui, il y a cent ans, a été la première initiatrice des idées libérales, et a hautement affirmé les droits imprescriptibles de l'homme, la liberté, la fraternité, l'égalité, peut s'enorgueillir des progrès matériels qu'elle a accomplis, et célébrer sans regrets le Centenaire politique et économique de 1789. Elle a supporté de terribles épreuves, mais elle a toujours grandi, après les glorieuses journées de ses succès et de ses revers, par l'indomptable courage qu'elle a montré à ne pas flétrir sous les coups de l'adversité, à ne jamais désespérer de sa force et de sa fortune ; par la probité du Trésor, par la bonne foi qui a présidé aux engagements publics. Elle a inspiré confiance à tous ; elle a ranimé les efforts du travail, l'activité du commerce et de l'industrie ; elle a vu les transactions de toute nature, commerciales, financières, industrielles, recevoir une libre et féconde impulsion. Tels sont les fruits de ce siècle laborieux, plein de travaux, de réformes, d'entreprises et d'événements.

Sans doute, il reste encore beaucoup à faire, parce que les générations successives ont en tout temps de grands et continuels efforts à accomplir pour conserver et améliorer l'état présent, « parce que la France a particulièrement besoin, depuis les revers de 1870, de se fortifier par le sentiment du devoir, par la pratique de la liberté, par le respect de l'autorité, par l'amour de la patrie et de la famille et par l'application au travail » (1). Mais, ce que nous pouvons affirmer, en toute assurance, c'est que la France que nous avons reçue de nos pères, nous la laissons aujourd'hui à nos enfants plus heureuse, plus riche, plus prospère, et mieux préparée à accomplir la destinée que la Providence lui a réservée.

7 janvier 1889.

Alfred NEYMARCK.

TABLEAU.

(1) *La France*, par E. Levasseur, membre de l'Institut.

VIII.

PIÈCES ANNEXES.

- 1^o Liste de 186 villes avec le nombre de leurs habitants en 1789.
2^o Tableau approximatif de l'étendue, de la population, des revenus et des forces militaires de quelques États et pays en 1789.
3^o Noms et adresses des banquiers à Paris, en 1789.
4^o Noms et adresses des agents de change à Paris, en 1789.
5^o Administrateurs de la Compagnie des Indes
6^o Administrateurs de la Caisse d'escompte.
7^o Juridiction consulaire. — Juges-consuls.
8^o Députés de commerce.
9^o Etat des revenus budgétaires de la France à l'expiration de ses différents régimes politiques, de 1789 à 1889.
10^o Le budget de 1789, d'après Necker.

I. — *Liste de 186 villes avec le nombre de leurs habitants en 1789.*

| | | | |
|-----------------------|---------|------------------------------|-----------|
| Aix | 24,000 | Coimbre | 11,800 |
| Alger | 100,000 | Colberg | 15,000 |
| Altenbourg | 8,800 | Constance | 3,419 |
| Alkmaar | 8,000 | Constantinople | 1,000,000 |
| Altona | 24,400 | Copenhague | 96,800 |
| Astrakan | 70,000 | Cork. | 87,000 |
| Amsterdam | 230,000 | Custrin | 4,000 |
| Augsbourg | 36,000 | Dantzig | 48,000 |
| Avignon | 26,000 | Darmstadt | 7,000 |
| Bagdad. | 500,000 | Dordrecht | 19,000 |
| Barcelone | 63,000 | Dresde. | 50,000 |
| Bâle. | 15,000 | Dublin. | 150,000 |
| Bastia | 5,000 | Édimbourg. | 80,836 |
| Batavia. | 144,026 | Eisenach. | 7,000 |
| Bergen. | 16,000 | Elbing. | 15,768 |
| Berlin | 138,225 | Emden. | 7,474 |
| Berne | 13,601 | Erfurt. | 14,642 |
| Birmingham | 50,295 | Erlangen. | 7,980 |
| Bologne | 72,000 | Florence. | 81,000 |
| Boston. | 25,000 | Francfort-sur-Mein. | 43,000 |
| Bordeaux. | 84,000 | Francfort-sur-Oder | 9,982 |
| Brunswick | 22,385 | Freyberg. | 9,000 |
| Breslau | 58,000 | Genève. | 24,000 |
| Brest | 24,600 | Gênes. | 80,000 |
| Bristol. | 100,000 | Gera. | 7,000 |
| Brême. | 30,000 | Glasgow. | 30,000 |
| Bruxelles. | 100,000 | Goëttingue. | 30,000 |
| Cadix | 70,000 | Gotha. | 11,280 |
| Caire | 200,000 | Gothembourg. | 20,000 |
| Calcutta | 600,000 | Grenade. | 70,000 |
| Carthagène. | 28,000 | Groningue. | 20,000 |
| Cassel. | 20,000 | La Haye. | 37,000 |
| Chambéry | 20,000 | Halle en Saxe. | 21,000 |
| Charleston. | 11,000 | Hambourg. | 100,000 |
| Chemnitz | 9,000 | Hanau. | 12,264 |
| Christiania | 10,000 | Hanovre. | 15,448 |
| Claustral. | 8,000 | Harlem. | 30,000 |
| Cobourg | 6,971 | Heidelberg. | 9,000 |
| Cologne | 42,500 | Iéna. | 4,000 |

| | | | |
|---------------------------|-----------|------------------------|---------|
| Inspruck | 10,124 | Pétersbourg | 160,000 |
| Klænfurt | 10,000 | Philadelphie | 35,000 |
| Kœnigsberg | 62,600 | Pise | 18,000 |
| Kremnitz | 10,208 | Porto | 40,000 |
| Langensalza | 5,200 | Potsdam | 28,800 |
| Lausanne | 8,000 | Prague | 74,800 |
| Leyde | 48,000 | Presbourg | 36,400 |
| Leipzig | 32,000 | Raab | 20,000 |
| Liverpool | 54,050 | Raguse | 8,000 |
| Limerick | 32,000 | Ratisbonne | 9,000 |
| Lisbonne | 160,000 | Riga | 27,900 |
| Livourne | 45,000 | Rome | 162,800 |
| Londres | 900,000 | Rotterdam | 50,000 |
| Lorette | 4,000 | Rouen | 63,500 |
| Lucques | 39,000 | Salzbourg | 18,000 |
| Lucerne | 6,394 | Sangerhausen | 3,500 |
| Lübeck | 30,000 | Schaffhouse | 7,000 |
| Liège | 82,000 | Schweidnitz | 8,200 |
| Lyon | 145,000 | Schwyz | 4,640 |
| Madras | 300,000 | Schwerin | 9,900 |
| Madrid | 154,000 | Ségovie | 8,000 |
| Magdebourg | 25,849 | Séville | 120,000 |
| Malaga | 43,000 | Sienna | 15,031 |
| Manchester | 42,937 | Smyrne | 160,000 |
| Mannheim | 24,190 | Stade | 8,000 |
| Mantoue | 16,000 | Stockholm | 75,000 |
| Marseille | 87,440 | Stralsund | 13,300 |
| Milan | 132,000 | Strasbourg | 60,000 |
| Mayence | 27,000 | Stuttgart | 22,000 |
| Meissen | 7,000 | Syracuse | 14,000 |
| Messine | 20,000 | Thorn | 10,000 |
| Mexico | 160,000 | Tivoli | 18,000 |
| Macao | 406,000 | Tobolsk | 15,000 |
| Middelbourg | 24,000 | Tolède | 20,000 |
| Mittau | 11,000 | Tranquebar | 15,000 |
| Modène | 30,000 | Trieste | 18,000 |
| Montpellier | 30,000 | Tula | 30,000 |
| Moscou | 500,000 | Turin | 87,000 |
| Munich | 40,000 | Ulm | 15,000 |
| Nancy | 30,000 | Utrecht | 30,000 |
| Naumbourg | 7,700 | Venise | 149,400 |
| Naples | 383,900 | Vérona | 57,400 |
| Newcastle | 40,000 | Versailles | 80,000 |
| Neuchâtel | 3,000 | Varsovie | 88,000 |
| Nice | 25,000 | Weimar | 6,000 |
| Norwich | 32,000 | Wesel | 8,000 |
| Nuremberg | 30,000 | Wetzlar | 4,600 |
| Œdenbourg | 11,000 | Vienne | 255,900 |
| Ofen (Budapest) | 21,600 | York | 12,798 |
| Osnabrück | 6,000 | Yverdon | 2,000 |
| Padoue | 39,000 | Zeitz | 6,900 |
| Palerme | 120,000 | Zerbst | 7,000 |
| Paris | 800,000 | Zurich | 10,500 |
| Pékin | 2,000,000 | Zweibrücken | 5,000 |

(Extrait de l'*Almanach de Gotha* de 1789.)

II. — TABLEAU APPROXIMATIF
de l'étendue, de la population, des revenus et des forces militaires de quelques Etats et pays en 1789,

| N O M S. | ÉTENDUE en miles (allem.) carres | HABITANTS par mille carré. mille carré. | POUPULATION. | R E V E N U. | | F O R C E S M I L I T A I R E S. |
|--------------------------------------|--|--|--------------|--------------------------------------|---|----------------------------------|
| | | | | REVENU. | F O R C E S M I L I T A I R E S. | |
| Empire Allemand | 12,000 | 2,166 | 25,000,000 | 115,000,000 de florins. ³ | Environs 300,000 hommes. | |
| Etat Autrichien | 11,281 | 1,772 | 23,000,000 | 34,800,000 | 200,000 | — |
| Etat Prussien | 3,650 | 1,667 | 6,000,000 | — | 24,000 | — |
| Electorat de Bavière | 1,044 | 1,973 | 2,107,000 | 10,000,000 | 25,000 | — |
| — Saxe | 735 | 2,541 | 1,885,000 | 6,800,000 thalers. | 20,000 | — |
| — Brunswick-Lunebourg . . | 700 | 1,214 | 850,000 | 5,500,000 | 22,000 | — |
| — Mayence | 1,5 | 1,810 | 320,000 | 1,500,000 florins. | 1,300 | — |
| — Trèves | 151 | " | 320,000 | 1,750,000 | — | — |
| — Cologne | 360 | 1,250 | 550,000 | 1,000,000 | 6,000 | — |
| Wurtemberg | 200 | 2,935 | 585,000 | 2,000,000 | 6,000 | — |
| Hesse-Cassel | 210 | 1,730 | 450,000 | 2,000,000 de thalers. | 15,000 | — |
| Haute-Darmstadt | 107 | 3,000 | 300,000 | 1,150,000 florins. | 4,000 | — |
| Bade | 52 | 3,845 | 200,000 | — | 3,000 | — |
| Danemark | 11,400 | 193 | 2,400,000 | 7,000,000 de thalers. | 78,000 hommes et 50 vaisseaux armés. | |
| Suède | 13,087 | 229 | 3,900,000 | 9,000,000 | 47,000 hommes et 25 vaisseaux de ligne. | |
| Russie | 3,05,000 | 78 | 30,000,000 | Environs 35,000,000 de roubles. | 450,000 hommes et environ 50 vaisseaux de ligne. | |
| Pologne | 10,050 après le partage | 849 | 8,500,000 | 8,154,000 thalers. | 17,000 hommes. | |
| Portugal | et 13,100 avant. 2,010 | 1,180 | 2,360,000 | 18,000 | Environs 25,000 hommes et 24 navires de guerre. | |
| Espagne | 9,2, 8 | 1,132 | 10,500,000 | — | 60 à 70,000 hommes et 130 navires de guerre. | |
| France | 10,200 | 2,480 | 25,300,000 | Environs 110,000,000 de piastres. | 180,951 hommes de troupe régulières, 70,400 hommes de milice et 221 navires de guerre. | |
| Grande Bretagne et Irlande . . | 6,308 | 1,870 | 11,800,000 | 43,000,000 de livres. | 21,500 hommes, 114 vaisseaux de ligne et 164 autres navires de guerre. | |
| Pay-Bas | 625 | 4,010 | 2,500,000 | 16,000,000 de livres sterling. | 36,000 hommes et 95 navires de guerre. | |
| Suisse | 935 | 2,094 | 2,000,000 | 40,000,000 de florins hollandais. | 36,000 hommes, qui d'après la loi, doivent tous être sur pied. | |
| Italie | 5,635 | 2,888 | 16,250,000 | 17,000,000 de livres. | 13,000 hommes. | |
| Sardaigne | 1,290 | 2,616 | 3,170,000 | 5,000,000 de ducats napolitains. | 24,000 hommes et 32 navires de guerre. | |
| Deux-Siciles | 1,830 | 3,243 | 6,000,000 | 2,000,000 d'écus. | 25,000 hommes et 25 navires de guerre. | |
| Etats de l'Eglise | 300 | 2,477 | 2,210,000 | 3,000,000 | 5,000 hommes et quelques frégates. | |
| Toscane | 440 | 2,922 | 1,000,000 | 8,000,000 | 6,000 hommes et 50 navires de guerre. | |
| Venise | 865 | 3,006 | 2,400,000 | 30,000,000 | 160,000 hommes et 60 navires de guerre. | |
| Empire ottoman | 50,000 | 50,000 | 49,000,000 | 70,000,000 | 70,000 miliciens enrôlés. La construction de 20 navires a été ordonnée. | |
| Etats-Unis de l'Amérique du Nord . . | 40 à 45,000 | " | 2,388,300 | Pas encore connu. | contrariables. | |

III. — *Banquiers à Paris en 1789.*

- MM. Boyd, Ker et Compagnie, rue de Grammont, 9.
Busoni et Compagnie, rue Thévenot, près le cul-de-sac de l'Étoile.
Caccia, rue Saint-Martin, presque vis-à-vis la rue aux Ours.
Campi (Jacques), rue Thévenot.
Cottin (Jean) fils et Jange, chaussée d'Antin.
Dangirard (frères), rue Neuve-Saint-Augustin.
De Boislandry (veuve et fils), rue Comtesse-d'Artois.
De Lessert et Compagnie, rue Coqueron.
Dærner et Compagnie, rue Neuve-Grange-Batelière.
Doucet de Suriny, rue Françoise.
Dupont (Jean) le fils, rue des Vieilles-Audriettes.
Duptirieux, rue Dauphine.
Duvernoy, rue Basse, porte Saint-Denis.
Féline (Louis), rue Beaubourg, hôtel de Fer.
Forestier (Augustin), rue de Clery.
Frin (Jean-François) et Compagnie, rue du Carrousel.
Gallet le jeune, rue des Petits-Carreaux.
Gastinel, rue Dauphine, hôtel de Genlis.
Grand (Ferdinand), rue des Capucines.
Guinot, rue Saint-Honore, 448.
Jaume et Compagnie, rue Thérèse, butte Saint-Roch.
Julien (Louis), rue Simon-le-Franc.
Julien (A. B.), rue Thibotodé.
Lambert (P. C.), rue Grange-Batelière, 23.
Le Couteulx et Compagnie, rue Montorgueil.
Lefebvre, rue Beaubourg.
Le Maistre (Isaac) et Compagnie, rue et vis-à-vis l'hôtel de Montmorency.
Leroy (Pierre), rue de Grammont.
Le Secq (Jean-Étienne), rue Feydeau.
Le Vacher de Perla, rue Mauconseil.
Mallet père et fils, rue Montmartre, près celle de la Jussienne.
Pache frères et Compagnie, place de Vendôme.
Paignon et Compagnie, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Perregaux, rue du Sentier, près celle des Jeûneurs.
Perroud, Couffin et Compagnie, rue Vivienne, 30.
Pourrat, place des Victoires.
Pichault, rue Michel-le-Comte.
Rilhet et Compagnie, rue Montmartre, vis-à-vis les rues Feydeau et Saint-Marc.
Rougemont, Hottinger et Comp., r. Croix-des-Petits-Champs, hôtel de Beaupreux.
Rousseau, Baguenault et Compagnie, rue des Bourdonnois.
Sartorius et Compagnie, rue de Bourbon-Villeneuve, près celle du Petit-Carreau.
Schorndorff et Compagnie, rue Saint-Pierre-Montmartre.
Sellonf et Compagnie, rue d'Amboise.
Tissin (veuve et fils), rue Neuve-des-Petits-Champs, ancien hôtel de Reynel.
Tourton et Ravel, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.
Valette, passage des Petits-Pères.
Vallienne, rue de la Sourdiere.
Valliet, rue du Coq-Saint-Jean, près celle de la Verrerie.
Vanden-Yver frères et Compagnie, rue Vivienne.
Vaudé, rue Michel-le-Comte.

IV. — *Agents de change en 1789.*

MM. Mallet, *doyen*, rue Neuve-Saint-Eustache.
Page, rue Thévenot, près celle des Petits-Carreaux.
Autran, L., place des Victoires.
Bréant de la Neuville, rue Neuve-Saint-Eustache, 98.
Atger de Penisson, rue Renard-Saint-Sauveur.
Coulon Destouches, secrétaire du Roi, quai de Conti, près de la rue Guénégaud.
Le Fèvre, rue Thérèse, butte Saint-Roch.
Gérin-Rose, rue Coqueron, ancien hôtel de Coigny, 58.
Guesdon, secrétaire du Roi, rue Neuve-Saint-Eustache, 25.
Genevey, rue Saint-Sauveur, 52.
Autran, J., place des Victoires.
Fayolle, rue Sainte-Avoye, 82.
Boscarie de Villéplaine, rue Feydeau, 23.
Derbanne, rue de Richelieu, 39.
Amiot de Franconville, secrétaire du Roi, rue et faubourg Poissonnière.
Deville, secrétaire du Roi, rue Montmartre, 189
Rasteau, rue Saint-Marc, 16.
Dufresne, rue Villedot, 13.
Roques, rue du Sentier, 19.
Croizettes des Noyers, rue Poissonnière, 25.
Baron, rue Neuve-des-Petits-Pères.
Liottier, rue du Bouloï
Deherain de Saint-Aubin, écuyer, rue d'Amboise, 20.
Coindre, rue Neuve-Saint-Eustache, 7.
Coniam, rue des Fossés-Montmartre, 29.
Agée, rue Jean-Robert, 32.
Papon, rue Poissonnière, 177.
Perrée, rue du Mail, 30.
Villette de la Mussellerie, rue des Bons-Enfants
Berceon, rue Coquillière, 6.
Guizol, rue Vivienne, 6
Artaud, rue Thévenot, 19.
Fissour, rue de Clery, 66.
Maillard, rue Colbert, au coin de celle Vivienne.
Larmoyer, rue de Choiseul, vis-à-vis la nouvelle Compagnie des Indes.
Orsel, rue Vivienne, 11.
Gaujac, passage des Petits-Pères, à côté de la grille.
Alexandre, rue du Gros-Chenêt, 14.
Madinier, rue du Petit-Chamos, 118.
Richard de Montjoyeux, rue des Jeûneurs, 26.
Lemire, vieille rue du Temple, 62.
Beaulieu de Serseville, rue des Mauvaises-Parolles, 7.
Roche, rue des Mauvaises-Parolles, 10.
Bouchet, rue Sainte-Anne, 87.
De Barmont, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 4.
Savoye, rue Vivienne, 13.
Prévost, rue Sainte-Anne, 80.
Orry, rue de Menars, 7.
Villette de la Louvelais, rue Croix-des-Petits-Champs.

MM. Steculorum, rue Saint-Marc, 34.

De Thiercelin, écuyer, rue Sainte-Anne, 81.

Garisson, boulevard de la rue Poissonnière, au coin de la rue Notre-Dame-de-Recouvrance.

Muguet le jeune, écuyer, rue et chaussée d'Antin, 64.

Mabire, rue du Gros-Chenêt, au coin de celle Saint-Joseph.

Orry de la Roche, rue et faubourg Poissonnière, 36.

Jouanne, rue et faubourg Poissonnière, 149.

Personne-Desbrières, rue Coquillière, 6.

Comte de Monvernnot, rue Chantereine, 12.

Durand, rue de Richelieu, 121.

Leur *Bureau* est au Palais, dans la cour du Mai.

V. — *Administrateurs de la Compagnie des Indes.*

MM. Gourlade, hôtel de la Compagnie.

Bérard l'aîné, hôtel de la Compagnie.

Perier, à l'*Orient*.

Bernier, rue d'Antin.

Bézard, place Vendôme.

De Mars, rue des Enfants-Rouges.

Dodun, à l'*Orient*.

Sabatier et Desprez, place Vendôme.

Bérard cadet, à l'*Orient*.

Moracin, à *Pondichéry*.

Gougenot, cul-de-sac Saint-Hyacinthe, rue de la Sourdière.

VI. — *Administrateurs de la Caisse d'escompte.*

Les bureaux pour les opérations de cette Caisse sont établis rue Vivienne. Les paiements sont ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et l'après-midi, depuis quatre jusqu'à six.

MM. Pache de Mouguion, place Vendôme.

Julien, rue Simon-le-Franc.

Le Couteulx de Lanoray, rue Montorgueil.

Duruey, rue de Richelieu.

Grand, rue Neuve-des-Capucines.

Cottin, chaussée d'Antin.

Lavoisier, a l'Arsenal.

Vandenyver père, rue Vivienne.

Oursin de Monchevrel, rue Boucherat.

Doazan, rue. . .

Perregaux, rue du Sentier.

Dupont fils, rue des Vieilles-Audriettes.

Boscary, rue. . .

Directeur et caissier général : M. Vincens, rue Saint-Joseph.

N. B. Les jours où l'on prend le papier à l'escompte sont les lundi, mercredi et vendredi avant dix heures du matin. On reçoit le papier dès la veille.

VII. — *Juridiction consulaire.*

L'élection des Juge et Consuls se fait chaque année vers la fin de janvier, de façon que la dernière audience de ce mois soit tenue par les nouveaux élus.

Juge.

Sire Robert Estienne, ancien consul, *du corps de la Librairie et Imprimerie*, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves.

Consuls.

Sire Juste Serve, du corps des marchands de vins, Porte Saint-Honoré.

Sire Adrien-Fidèle Lecamus, du corps de la draperie, mercerie, rue et porte Saint-Jacques.

Sire Antoine-Édouard Maginel, du corps des orfèvres, tireurs, batteurs d'or, rue Saint-Antoine, près la place Baudoyer.

Sire Étienne-Jean-Baptiste Maillard, du corps de la pelleterie, bonneterie, c'apellerie, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle Saint-Nicaise.

Agréés par MM. les Consuls pour porter la parole à l'audience.

MM. Aubert, cloître Saint-Merri.

Anquetil, rue de la Verrerie, vis-à-vis le cloître Saint-Merri.

Luce, rue Saint-Martin, vis-à-vis Saint-Merri.

Gosse, rue de la Vieille-Monnoie.

Gorneau, cloître Saint-Merri.

Goron, rue de la Lanterne.

De la Mare, rue du Coq-Saint-Jean.

Guerinet, rue de la Verrerie, 37.

Noyer, rue Saint-Martin, vis-à-vis celle Aubri-le-Boucher.

La juridiction consulaire est composée d'un juge et de quatre consuls, qui donnent audience le lundi, mercredi et vendredi, du matin et de relevée; le siège de cette juridiction est situé cloître et derrière Saint-Merri. Elle est érigée par édit du roi Charles IX, donné à Paris au mois de novembre 1563.

L'élection des juge et consuls se fait tous les ans, conformément à l'édit d'érection et à la déclaration du roi, du mois de mars 1728. Le juge est choisi dans le collège des anciens consuls.

VIII. — *Députés du commerce.*

MM.

1746, Paris. — Marion, conseiller d'État, rue Thérèse, vis-à-vis la rue de Ventadour, député de Saint-Malo et de Paris, en 1768. — Marion de Tiville, adjoint et en survivance, rue de Menars.

1763, Bordeaux. — Du Bergier, rue Saint-Honoré, à côté de l'Hôtel de Noailles.

1766, La Martinique. — Dubug du Ferret, rue de Cléry.

1788, Saint-Malo. — Magon de Coétizac, rue Neuve-des-Petits-Champs.

1771, Nantes. — Drouet, cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs.

1772, Marseille. — Rostagny, conseiller d'État, rue des Fossés Montmartre.

1776, Languedoc. — De Montferrier, rue Sainte-Appoline.

1777, Rouen. — Deschamps, rue de Richelieu, près celle des Petits-Champs

1779, Lyon. — Tournachon, rue Neuve-Saint-Augustin.

1781, La Rochelle. — De Torterne Rameau, rue du Mail.

1784, Flandre, Hainaut et Cambrésis — Gosselin, rue de Montmorency, au Marais.

1782, Bayonne. — Boyetet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

1783, Saint-Domingue et les Isles sous le Vent. — De La Coste, place de Louis XV.

Messieurs les députés s'assemblent le mardi et vendredi matin, chez M. Abeille, secrétaire du Bureau de commerce, rue de la Feuillade.

IX. — *États des revenus budgétaires de la France à l'expiration de ses différents régimes politiques, de 1789 à 1889.*

| DÉSIGNATION des revenus. | 1789. | 1799. | 1815. | 1831. | 1817. | 1848. | 1869. | 1889. |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|------------------|--|---------------|
| Contributions directes | 363,209,282 | 375,891,700 | 357,510,000 | 380,556,461 | 423,183,560 54 | 633,103,388 01 | 576,233,876 16 | 444,859,860 |
| Impôts indi- rects | 240,795,000 | 193,106,126 | 322,736,606 | 49,586,000 | 771,495,203 76 | 610,772,331 30 | 1,411,961,130 21 | 1,843,876,400 |
| Produits doma- niaux | 53,145,000 | 128,673,965 | 21,163,632 | 34,782,010 | 35,443,531 18 | 32,828,286 » | 141,431,067 » | 44,394,148 |
| Postes | 17,310,000 | 16,000,000 | 19,215,222 | 32,833,000 | 53,287,195 30 | 52,932,958 68 | 94,628,615 97 | » |
| Recettes de di- verses origi- nes | 16,904,000 | 14,400,000 | 14,276,741 | 38,128,697 | 50,659,740 51 | 52,098,430 55 | Comptes dans les résultats ci-dessus. | 679,548,647 |
| Produits bruts Frais de régie, de percep- tion, d'ex- ploitation et restitutions . . . | 631,363,282 | 728,071,791 | 734,962,201 | 983,201,158 | 1,834,326,262 19 | 1,401,735,394 51 | 2,210,254,689 37 | 3,012,179,055 |
| Produits nets . . . | 577,564,994 | 539,079,892 | 608,710,672 | 812,583,096 | 1,096,436,313 18 | 1,139,128,622 87 | 1,998,015,701 04 | 2,685,527,196 |

X. — *Le Budget de 1789 d'après le compte rendu de Necker.*

Revenus portés au Trésor royal.

| | |
|---|-------------|
| 1. Recettes générales des finances des pays d'élections | 119,540,000 |
| 2. Fermes générales-unies | 48,427,000 |
| 3. Droit du domaine d'Occident, régi pour la ferme générale | 4,100,000 |
| 4. Régie générale | 8,903,000 |
| 5. Domaines et bois | 38,100,000 |
| 6. Postes et messageries | 9,012,000 |
| 7. Imposition de la Ville de Paris | 5,745,000 |
| 8. Poudres et salpêtres | 800,000 |
| 9. Dixième d'amortissement, et anciens dixièmes retenus par les trésoriers. | 1,182,000 |
| 10. Revenus casuels, compris les jurandes | 3,928,000 |

*Pays d'États, déduction faite des intérêts d'emprunt et des capitaux employés
en remboursement, etc.*

| | | | |
|---|---|-----------|-----------|
| 11. Bretagne . . . | Du trésorier des États | 4,573,000 | 4,639,000 |
| | Du receveur général des finances | 66,000 | |
| 12. Languedoc . . . | Du trésorier des États | 946,000 | 1,332,000 |
| | Du receveur général des finances | 386,000 | |
| 13. Bourgogne, du trésorier des États | | 48,000 | 8,215,000 |
| 14. Bresse, Bugey et Gex, du receveur général des finances | | 458,000 | |
| 15. Provence, du trésorier des États | | 574,000 | |
| 16. Terres adjacentes de Provence, du receveur général des finances | | 741,000 | |
| 17. Navarre et Béarn, des receveurs généraux des finances | | 323,000 | |
| 18. Pays de Foix, du receveur général des finances | | 100,000 | |
| 19. Recette des finances du Roussillon | | | 338,000 |
| 20. Don gratuit du clergé, supposé de 16 à 18 millions tous les cinq ans. | | | 3,400,000 |
| 21. Monnaies du Royaume | | | 500,000 |
| 22. Fermes de Sceaux et de Poissy | | | 350,000 |
| 23. Part du Roi dans les produits qui excéderont les sommes fixées pour la ferme générale, pour la régie générale et pour la régie des do- maines | | | 1,200,000 |
| 24. Augmentations sur tous les vingtîèmes abonnés | | | 990,000 |
| 25. Loterie royale de France et petites loteries | | | 7,000,000 |
| 26. Extinctions, dans l'année 1781 seulement, de rentes viagères et d'in- térêts de capitaux, éteints par des remboursements | | | 1,850,000 |

| | |
|--|-------------|
| 27. Contributions de la Ville de Paris dans les dépenses des carrières, de la garde et de la police, que l'on verse actuellement au Trésor royal, attendu que le Trésor royal s'est chargé de la totalité de ces dépenses. | 204,000 |
| 28. Capitation de l'ordre de Malte | 40,000 |
| 29. Affinages de Trévoux, fiacres de province, etc. | 40,000 |
| 30. Intérêts d'environ six millions d'effets publics rentrés au Trésor royal en différents temps et non encore brûlés. | 290,000 |
| 31. Rentrées de débets ou de vieilles créances et autres petites recettes imprévues | Mémoire. |
| | 264,154,000 |

Dépenses payées au Trésor royal.

| | |
|---|------------|
| 1. Extraordinaire des guerres, non compris les taxations du trésorier et les pensions portées au trésorier royal | 65,200,000 |
| 2. Maison militaire du Roi, portée au trésorier royal | 7,681,000 |
| 3. Artillerie et génie, portés au trésorier royal. | 9,200,000 |
| 4. Maréchaussées, portées au trésorier royal. | 3,575,000 |
| 5. Marine et colonies, portées au trésorier royal | 29,200,000 |
| 6. Affaires étrangères et ligues suisses, non compris les pensions. | 8,525,000 |
| 7. Dépense totale de toutes les parties de la maison domestique du Roi et de celle de la Reine, de Madame, fille du Roi, de Madame Élisabeth, de Mesdames, tantes du Roi, compris les bâtiments, les gages des charges, les appointements et les divers traitements des personnes attachées à la Cour | 25,700,000 |
| 8. Sommes accordées par le Roi pour les maisons de Monsieur et de Madame, de Monseigneur le comte et Madame la comtesse d'Artois | 8,040,000 |
| 9. Caisse des arrérages. | 20,820,000 |
| 10. Pensions. | 28,000,000 |
| 11. Ponts et chaussées, indépendamment des objets compris dans les charges assignées sur divers revenus | 5,000,000 |
| 12. Des fonds du Trésor royal pour la destruction de la mendicité. | 900,000 |
| 13. Compagnie des Indes. | 4,600,000 |
| 14. Remboursement annuel des prescriptions. | 3,000,000 |
| 15. Intérêt des prescriptions restant à rembourser. | 2,084,000 |
| 16. Intérêt et frais des anticipations | 5,500,000 |
| 17. Intérêt d'un emprunt de 6 millions fait à Gênes. | 300,000 |
| 18. Intérêt d'un autre emprunt fait également à Gênes pour l'ancienne régie des messageries. | 70,000 |
| 19. Intérêt du dernier emprunt fait par la Ville de Paris. | 600,000 |
| 20. Intérêts et charges sur l'ordre du Saint-Esprit, excédant les produits du Marc d'or | 470,000 |
| 21. Intérêts à payer à divers propriétaires d'offices supprimés. | 2,367,000 |
| 22. Intérêts des 60 millions empruntés pour les loteries de 1777 et de 1780, portés à 3 millions, quoiqu'il y ait déjà des remboursements fait sur celle de 1777. | 3,000,000 |
| 23. Remboursement de lettres de change des îles de France et de Bourbon, jusqu'en 1784. | 1,000,000 |
| 24. Remboursement à faire à M ^{gr} le prince de Conti jusqu'en 1784. | 553,000 |
| 25. Remboursement d'offices de papiers et cartons jusqu'en 1787. | 68,000 |
| 26. Gages des offices du point d'honneur | 275,000 |
| 27. Appointements compris dans l'état des gages du Conseil | 1,379,000 |
| 28. Traitements par ordonnances particulières. | 664,000 |
| 29. Intérêts annuels pour soulté d'engagements de domaines ou pour dettes à différents fournisseurs, et par d'autres arrangements. | 1,272,000 |
| 30. Supplément à fournir pour compléter le paiement des gages des offices des pays d'États : | |
| En Bretagne. | 177,000 |
| A Toulouse | 122,000 |
| A Montpellier | 240,000 |
| En Bourgogne | 92,000 |
| En Provence. | 326,000 |
| En Navarre et Béarn | 36,000 |
| | 993,000 |

| | |
|--|-------------|
| 31. Supplément à fournir pour les dépenses civiles de l'île de Corse | 250,000 |
| 32. Dépenses de diverses académies, et traitements à des gens de lettres | 269,000 |
| 33. Bibliothèque du Roi | 89,000 |
| 34. Imprimerie royale, année commune, environ | 100,000 |
| 35. Jardin royal des plantes et cabinet d'histoire naturelle | 72,000 |
| 36. Illumination de Paris, enlèvement des boues, pompiers et autres dépenses de la police. | 1,400,000 |
| 37. Guet et garde de Paris | 660,000 |
| 38. Maréchaussées de l'Isle-de-France | 195,000 |
| 39. Gages, intérêts des finances, taxations, épices de la Chambre des comptes, et frais généraux quelconques, tant à Paris qu'en province, des gardes du Trésor royal, de tous les trésoriers, de la nouvelle administration des recettes générales, et des commissaires au bureau général des dépenses de la maison du Roi. | 2,990,000 |
| 40. Prisonniers dans les châteaux | 82,000 |
| 41. Secours aux jésuites, à des hôpitaux, à des maisons religieuses | 800,000 |
| 42. Secours aux familles acadiennes | 113,000 |
| 43. Indemnités et dépenses diverses ordinaires. | 1,412,000 |
| 44. Dépenses des écoles vétérinaires. | 59,000 |
| 45. Dépenses des mines et agriculture | 26,000 |
| 46. Dépenses ci-devant payées sur les revenus de la principauté de Dombes. . | 74,000 |
| 47. Appointements et gages des gouverneurs et lieutenants du Roi, et autres compris dans les états des garnisons ordinaires | 1,527,000 |
| 48. Remises accordées aux pays d'États, à différents titres, année commune, environ. | 800,000 |
| 49. Fonds pour les dépenses imprévues au delà des recettes du même genre, passés pour Mémoire. | 3,000,000 |
| | <hr/> |
| | 253,954,000 |

RÉSULTAT.

| | |
|--|------------------|
| Les revenus montent à | liv. 264,154,000 |
| Et les dépenses à | 253,954,000 |
| Les revenus excèdent les dépenses de | 10,200,000 |

Nota. — Cet excédent est indépendant des 17,326,666 livres employées en remboursement.

FIN.
